



# L'AVENIR DU NORD

Directeur: HECTOR PERRIER

1897-1944

Fondateurs: Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897-1944

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même; nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)



LABELLE

QUARANTE-HUITIEME ANNEE, NUMERO 6

Journal hebdomadaire — Cinq sous le numéro

SAINT-JEROME, LE VENDREDI, 11 FEVRIER 1944

## Feu le sénateur Arthur Sauvé

L'honorable Arthur Sauvé suit de près dans la tombe son confrère en journalisme et collègue du sénat, notre ancien directeur, l'honorable Jules-Edouard Prévost. La disparition de ces deux vieilles figures parlementaires entraîne avec elle la fin d'une époque dont les sénateurs Prévost et Sauvé comptaient parmi les rares survivants et dont ils étaient les deux derniers représentants dans notre région. Ils symbolisaient également le journalisme d'opinion et partisan, le seul qui comptait à l'époque des luttes politiques ardentes de la fin du XIXe siècle et du début du XXe.

Arthur Sauvé se consacra au journalisme politique et d'idées dès sa sortie de l'université. Il fut rédacteur à plusieurs journaux conservateurs du temps, notamment, à la *Minerve*, à la *Patrie* dont il fut secrétaire de la rédaction au temps d'Israël Tarte, à la *Nation*, de Saint-Jérôme, fondée en 1901 par Alphonse et Bruno Nantel, au *Rappel*, fondé, grâce aux souscriptions de Monk et de Bruno Nantel, par de jeunes conservateurs tels qu'Alphonse Nantel, Arthur Sauvé lui-même, Aégidius Fautoux et Emile Léonard, député de Laval, qui voulaient se libérer du joug financier de chefs conservateurs comme Forget et Beaubien, et au *Canadien*, dont il fut directeur et où il livra une lutte cinglante à l'honorable Jean Prévost, alors député de Terrebonne et ministre de la colonisation dans le cabinet de sir Lomer Gouin. Il se révéla ardent polémiste, argumentateur habile et documenté. Sa phrase directe se dépouillait de tout ornement superflu, et ses attaques, même violentes, portaient toujours la marque de la gentillesse et du caractère. En dehors du journalisme, il a publié deux ouvrages: *Célébration de la Saint-Jean-Baptiste*, et *Fondation du parti libéral-conservateur qui remplaça le parti conservateur*.

Ses fonctions absorbantes de chef du parti conservateur provincial, qu'il exerça pendant onze ans, l'éloignèrent de sa carrière sans lui faire abandonner complètement toutefois. Comme Prévost, il appartenait à l'école démocratique traditionnelle qui enseignait à ses disciples à se choisir un parti, selon leurs convictions et leur mentalité, et à livrer un combat acharné mais courtois pour le triomphe de ses principes et de sa doctrine avec une fidélité indéfectible.

Dans diverses salles de rédaction, à la tribune publique et parlementaire, Arthur Sauvé n'a cessé, pendant près d'un demi siècle, de croquer le fer avec l'adversaire et de livrer une lutte persévérante et digne dans l'intérêt du parti conservateur dont il n'a jamais rougi et dont il n'a jamais eu l'idée de changer le nom avant chaque consultation populaire et après chaque défaite. Car malgré son esprit combatif et la sincérité de ses convictions, le sort des armes ne lui fut jamais favorable à la tête des forces conservatrices provinciales, même si ses électeurs des Deux-Montagnes lui renouvelèrent leur confiance pendant vingt-deux années consécutives à Québec et à Ottawa où M. Bennett lui confia le portefeuille des postes avant de le nommer au sénat.

Bien que divisés par leurs croyances politiques, les sénateurs Sauvé et Prévost ont mis tous deux leurs talents au service de leur région, de leur province et de leur pays qu'ils aimaient profondément. Fondamentalement régionaux, ils avaient quand même, chacun à sa manière, une conception élevée de la patrie canadienne. En dépit des rudes coups et d'une conception élevée de la patrie canadienne. En dépit des rudes coups et d'une conception élevée de la patrie canadienne.

Le sénateur Sauvé était un lecteur assidu de *L'Avenir du Nord*. S'il n'en pouvait approuver toutes les idées, sa loyauté envers la profession et son impartialité ne lui firent pas moins avouer un jour à M. Prévost que "La tenue de *L'Avenir du Nord* en fait un journal-école." Témoignage qui honore son auteur et auquel notre ancien directeur était sensible. Si M. Prévost vivait encore, il relaterait mieux que nous les étapes de la vie publique et de la carrière journalistique de celui qui accompagnait sa dépouille mortelle à sa dernière demeure terrestre, il y a quatre mois à peine, et en dégagerait les leçons que ni le manquant jamais de la faire à l'occasion du décès de ses adversaires comme de ses amis politiques, avec la noblesse de sentiments qu'on lui connaissait.

Nous nous inclinons avec respect sur la tombe de ce vieux confrère dont la mort endeuille le journalisme conservateur, comme celle du sénateur Prévost assombrit le journalisme libéral, et nous offrons à madame Sauvé, qui est la fille de feu le notaire Lachaine, de Saint-Jérôme, et à sa famille, dont un membre, le major Paul Sauvé, sert son pays outre-mer, l'expression de notre sympathie.

Guillaume FREDERIC

## Le Canada français en deuil

Le Canada français a perdu en moins de vingt-quatre heures deux fils hautement et justement estimés du public: sir Georges Garneau (80 ans), samedi dernier, et le lendemain l'honorable sénateur Arthur Sauvé (69 ans).

Président de la Caisse d'Economie Notre-Dame, de Québec, vice-président de la Banque Canadienne Nationale et membre de la Société Royale du Canada, feu sir Georges avait été président de la Commission des champs de bataille, de Québec, et membre du Conseil national des recherches scientifiques. Le défunt avait également été maire de Québec, poste qu'il occupait lorsqu'en 1908 la cité de Champlain célébra son troisième centenaire. Notre ancien regretté concitoyen, ingénieur civil, avait abandonné sa profession pour entrer avec son père au service de la maison P. Garneau et Fils, devenue subséquemment la compagnie Garneau Limitée dont il était le président depuis nombre d'années au moment de son décès. Bref, professeur émérite et ancien professeur titulaire de chimie analytique, sir Georges était membre à vie du bureau des gouverneurs de l'Université Laval, Docteur en droit (honoris causa) de l'Université de Toronto, de l'Université McGill et de Bishops College University.

L'honorable M. Sauvé, de foi politique conservatrice, eut certes des adversaires. Le modeste auteur de ces lignes, qui le connaissait de très longue date et s'honorait de sa fidèle amitié, bien que de doctrine différente, n'hésite guère à affirmer qu'il n'eut jamais de réels ennemis tant publics que privés. On jugera de la popularité, de l'estime de bon aloi dont il jouissait, même en milieu qui lui furent peut-être hostiles, parfois, au cours de sa longue carrière parlementaire, par les brefs extraits suivants d'un premier-Montréal que le *Canada*, journal libéral, consacrait à sa mémoire dès le lendemain de sa mort.

"La mort de l'honorable sénateur Arthur Sauvé, survenue à Montréal, endeuille tous les milieux politiques du Canada français. M. Sauvé y figurait depuis de nombreuses années comme l'une des figures les plus sympathiques. Longtemps chef de l'opposition conservatrice à l'Assemblée législative, il s'était acquis, par sa gentillesse naturelle, le respect de ses adversaires beaucoup plus souvent, que celui de ses propres partisans.

"Cet ancien journaliste qui polémiquait souvent de façon dure mais sans jamais se départir d'une courtoisie innée chez lui, avait été ministre des Postes dans le cabinet Bennett et par la suite nommé au Sénat pendant la même administration.

"Sa mort suit de près celle d'un autre journaliste qui l'avait précédé au Sénat, Jules-Edouard Prévost. Elle sera d'autant plus vivement ressentie que le défunt a été, comme précédemment feu Ernest Lapointe, à cause des circonstances de la guerre, séparé de son fils, le major l'honorable Joseph-Mignault-Paul Sauvé, président de la XVIIIe législature et l'actuel député des Deux-Montagnes à Québec. Le major Sauvé est en service actif outre-mer depuis plus d'un an... Avec M. Sauvé disparaît l'un des plus beaux types de la politique de la vieille école, dans le temps où les traditions parlementaires du Québec, héritées d'un vibrant XIXe siècle, se maintenaient à peu près toutes seules."

J. P.

## LE NOTAIRE BLANCHARD ET LES SCANDALES

Ce notaire de Sainte-Thérèse, — d'aucuns le désignent le sempiternel candidat, — a vociféré contre le gouvernement Godbout et le parti libéral, à la radio, il y a une quinzaine de jours. Il a déposé sur le pas de porte de l'édifice libéral une réelle avalanche de turpitudes politiques toutes plus infâmes les unes que les autres, unique conception de son esprit très étroit. Comme "brousseur de tableaux", le notaire est passé maître, mais il ne manifeste pas, hélas! un sens parfait des couleurs et encore moins celui des réalités. Son pinceau trempe plus fréquemment dans le pot des mensonges, des passions et des calomnies, que dans celui où il puiserait le ton de la vérité et de la justice. Mais passons: chez certains individus, il est parfois trop tard pour se réformer; c'est le cas de Monsieur Blanchard qui a trop longtemps coudoyé de mauvais amis politiques: il est appelé à marcher dans la vie traînant sa carapace de politique déformée.

Puisque le candidat trois fois défait, et qui s'offrirait encore comme victime propitiatoire au cours des prochaines élections, raffole des scandales et qu'il se complait à se vautrer dans les eaux vaseuses des actes répugnants vrais ou faux, nous sommes disposés à lui venir en aide et à lui fournir matière à scandale. La chose nous sera d'ailleurs facile: nous n'aurons qu'à puiser dans *L'Avenir du Nord*, éditions de 1937, 1938 et 1939, alors que notre regretté directeur, le sénateur Jules-Edouard Prévost, stigmatisait avec sa plume toujours alerte et digne, mais aussi d'un grand courage à l'occasion, les faux prophètes et les "scandaleux" de l'Union nationale.

Le notaire nous en voudra peut-être d'exhumer ainsi un peu d'un passé que le parti "des folles dépenses" et des déficits voudrait faire oublier, mais les actes posés par les adeptes du Trois-Rivières durant trois années de règne furent d'un caractère tellement révoltant qu'ils demeurent comme burinés dans la mémoire des citoyens du Québec qui en paient aujourd'hui la rançon. Voici une première tranche édifiante du règne éphémère de l'Union nationale à la direction de l'administration provinciale. Elle est extraite de *L'Avenir du Nord*, édition du 26 novembre 1937.

"Le 9 août 1937, M. Hermas Calvé, de Saint-Jérôme, barbier-coiffeur, employé du gouvernement Duplessis, ami de coeur et organisateur politique de M. Hermann Barrette, député PER ACCIDENTS du comté de Terrebonne, porte-étendard du parti des vertueux "nationaux", achetait de Mme Vve André Guénette un banc de gravier situé sur partie du No 498, dans la paroisse de Saint-Jérôme, POUR LE PRIX DE \$400.

"Le 9 septembre 1937, le même Hermas Calvé vendait le même banc de gravier au gouvernement de Québec POUR LE PRIX, PAYE, DE \$4,050.

"Cet ami intime et actif organisateur du député Barrette réalisa donc ainsi, en quelques jours, UN PROFIT DE \$3,650.

"Ces deux contrats de vente ont été enregistrés au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, tel que le prouve le certificat de recherches émis par ledit bureau, le 4 novembre 1937, et que nos lecteurs ont pu lire dans *L'AVENIR DU NORD* du 12 novembre courant."

"NOUS ACCUSONS le gouvernement d'avoir ainsi payé \$4,050 pour une propriété qu'un mois plus tôt il aurait pu acheter pour \$400. Ce pit de gravier vaut \$4,050, ou il ne le vaut pas. S'il le vaut, pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas acheté à ce prix de Mme André Guénette? S'il ne le vaut pas, pourquoi a-t-il payé cette somme à M. Hermas Calvé, l'ami et l'organisateur du député Barrette?"

"D'une manière ou d'une autre quelqu'un a perdu de l'argent, dans ce marché, soit Mme Vve André Guénette, soit le gouvernement, mais ce n'est sûrement pas l'ami de M. Barrette.

"NOUS ACCUSONS le gouvernement d'avoir acquis ce gravier sans en connaître suffisamment la QUANTITE et la QUALITE, et surtout, sans NECESSITE puisque pendant deux mois il ne s'en est pas servi.

"NOUS ACCUSONS le gouvernement dont M. Barrette est le très dur adepte, d'avoir conclu ce vilain marché afin qu'un de ses favoris, qui est aussi son employé et l'organisateur politique du député de Terrebonne, puisse se réjouir de la rosée bienfaisante d'un profit de \$3,650, provenant de l'argent du peuple.

"La preuve est donc faite que le gouvernement de Québec est à la merci des faiseurs, des convoitises des SCHEMERS dont les députés "nationaux" sont les complices ou les agents bénévoles ou les amis.

"Pourrait-on croire que ces hommes sont ceux qui, lors qu'ils s'approprient à prendre charge des affaires publiques, ont tant abusé de ses vaines formules avec lesquelles ils ont donné aux foules des espérances qu'ils ont trahies dès qu'ils furent au pouvoir!"

"Le parti des Purs reste confondu dans sa révoltante démagogie." Et maintenant, monsieur Blanchard, candidat trois fois répudié par l'électorat de Terrebonne, pourra parler scandale. Et s'il lui faut de colporter celui que nous tirons des oubliettes, cette fois, il parlera le langage de la vérité. Monsieur Blanchard a fait des crimes de peccadilles commises par les libéraux durant plus de quarante ans. En trois années seulement, en plus de dilapider le trésor public, l'Union nationale a versé dans des actes qui répugnent par leur vilénie et leur bassesse. Il est certain que la population du Québec ne permettra plus jamais à la foire de monsieur Duplessis d'avoir ses assises dans cette province, car les gens du Québec, vivant leur devise... se souviennent!

Pierre-Gils.

## ON CHUCHOTE QUE...

On dit que le papier à journal est rationné. Ayant du temps à perdre et souffrant parfois d'insomnie, je lis assez souvent le *Devoir*. S'il faut en juger par la publicité faite, la semaine dernière, au Bloc Popu, notre confrère de Montréal n'aurait pas trop à se plaindre des restrictions imposées à ce sujet par le gouvernement King. Serait-ce que certain trust d'hôtel, Mont-Royal-Windsor-Queen's, pour ne citer qu'un exemple, lui en imposerait?...

La Montreal Light, Heat & Power continue son programme radiophonique destiné à nos enfants: "La famille Jolicoeur", programme inauguré en... 1944 — mieux vaut tard que jamais pour s'intéresser au pauvre peuple tant exploité par les gouvernements! — et précédé de sempiternelles vociférations contre ceux-là qui entendent mettre fin à sa béate quiétude. La compagnie nous permettrait de lui poser deux toutes petites questions.

Est-il exact, oui ou non, qu'elle fait payer à ses usagers plus de six millions de dollars annuellement de taxes fédérales prélevées à titre d'impôts sur le revenu? Est-il non moins exact que pareils

impôts sont généralement versés par ceux-là qui touchent les revenus? A-t-on jamais vu, en tout cas, un pauvre diable obligé de verser tels impôts pour un voisin millionnaire, immensément plus riche?...

Un gros reproche, le pire reproche qu'en milieu nationalistes on se plait à adresser aux "vieux partis", c'est que les "bleus" sont bleus à Ottawa comme à Québec, et vice versa, n'est-il pas vrai, et qu'il en est de même des maudits "rouges". Plus ça change plus c'est pareil, apparemment, du moins. Je lisais, en effet, dans la Presse de samedi dernier que la nomination de M. André Laurendeau comme chef provincial du Bloc Popu signifiait que, "par le fait même, un parti provincial du Bloc a été officiellement créé." Or, être "rouge" ou "bleu" à Ottawa et à Québec, et vice versa, ou "Bloc Popu" à Ottawa et à Québec, et vice versa, quel différence, dites-nous, y aurait-il désormais entre l'attitude que paraissent commander les divers partis en présence? Le grincement de dents, s'il y a lieu, suivant lui, serait bien aimable de nous éclairer à ce sujet.

## La session de Québec va suivre son cours normal

Graves décisions prises au cours du premier caucus général des députés libéraux — Attitude ferme des députés de Montréal dans leurs revendications

(Spécial à *L'Avenir du Nord*)

Québec, 8 — Les caucus politiques, comme on le sait, sont des réunions d'ouïe rien ne doit transpirer. Mais les murs, même ceux des bureaux parlementaires pourtant bien capitonnés, d'ordinaire, et calfeutrés, ont des oreilles indiscrètes pour le reporter de métier aux aguets.

Que s'est-il passé, que s'est-il dit au caucus général des députés libéraux tenu à Québec mardi dernier, donc il y a exactement une semaine au moment où nous écrivons ces lignes, le premier de la session? Il va sans dire que, en principe, nous l'ignorons comme tout le monde. Cela n'a toutefois pas d'importance. Ce qui intéresse le grand public, ce ne sont pas les propos échangés; ce sont les décisions graves qui auraient pu y être prises. Or, en voici quelques-unes.

Tout d'abord, la session suivra son cours normal, contrairement à ce que d'aucuns laissent entendre encore ces jours derniers, en ce sens que le gouvernement Godbout entend soumettre sans délai inutile à l'approbation des Chambres "toute la législation inscrite dans le discours du trône." Il y aura des élections générales provinciales cette année, mais ni immédiatement après la dissolution de la législature, ni durant les périodes de semailles ou de récoltes. La date exacte? L'honorable M. Godbout n'en sait absolument rien lui-même pour le moment.

Municipalisation possible du tramway à Montréal?

Les députés de Montréal, tous libéraux, sont plus résolus que jamais, que la ville présente ou non un bill, de demander au gouvernement d'intervenir en vue de décréter un nouveau mode administratif municipal et de préconiser, quant à eux, le système dit d'arrondissements. Une motion sera appelée, sinon cette semaine même, mercredi prochain au plus tard, dit-on, jour réservé aux députés, et son parrain y suggérerait la municipalisation par la ville elle-même du service local des tramways.

Les députés de Montréal sont non moins résolus d'obtenir l'intervention "effaceuse" du gouvernement en ce qui concerne la solution à apporter au problème du logement dans la métropole et autres centres industriels. Ils n'insisteront peut-être pas sur l'institution immédiate d'un système de crédit urbain, projet qui leur aurait toujours souri, cela à cause des exigences de la guerre et aussi du programme législatif déjà très chargé du gouvernement, mais à une condition: le règlement "de façon satisfaisante" du problème du logement en question "avant la fin de la présente session, grâce à une étroite collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial et les municipalités intéressées."

Quant à ce qui a trait à la nationalisation de la M. L. H. & P., les députés de Montréal ont de nouveau reçu l'assurance que le gouvernement Godbout tiendra sa promesse faite, du reste publiquement dès l'automne dernier, à ce sujet.

Deux demandes des municipalités bien vues

Voilà quelques-unes des décisions prises, à notre connaissance, au caucus général des députés libéraux. Deux mots, maintenant, au sujet de la requête remise, il y a quelques jours, par une délégation de l'Union des municipalités aux membres du cabinet provincial.

Deux au moins des dix demandes contenues dans la requête rencontrent absolument les vues des députés de Montréal, pour nous en tenir toujours à ceux-ci: prolongation du terme d'office, "après les prochaines élections municipales," du maire et des échevins de deux à trois ans, puis "le paiement par la compagnie des tramways (de Montréal) de sa part du coût de l'enlèvement de la neige et de l'entretien des rues où circulent ses voitures."

Autre et dernière information obtenue de même source... ou des mêmes murs aux oreilles indiscrètes. Les députés ministériels se demandent si leur collègue, M. René Chaloult, C.R., représentant du comté de Lotbinière à l'Assemblée législative, va continuer de se réclamer du Bloc Popu et de parler en son nom en Chambre, après les événements survenus à l'occasion du congrès (?), la semaine dernière, de ce parti devenu, comme on le sait, bicéphale.

M. Omer Héroux a confié à ses lecteurs, la semaine dernière que le *Devoir* se devait d'accorder "une certaine sympathie" au Bloc Popu. Pourquoi "une certaine sympathie" seulement? Simple restriction mentale... ou crainte d'événements plus ou moins rapprochés qui pourraient bien se produire? C'est ce que l'avenir révélera. D'ici là, notre confrère de la rue Notre-Dame, à Montréal, soi-disant aussi indépendant en politique hier qu'aujourd'hui doit convenir que, jadis, il fut plus généreux de sa sympathie envers l'Action libérale nationale tout d'abord, puis envers l'Union nationale, puis à la fusion en 1935 des deux groupements et de nouveau, de 1936 à 1939, envers l'Union nationale, l'Action libérale nationale étant mystérieusement — et comme par enchantement — disparue de la circulation en Laurier-Devoir ne leur avait-il pas accordé, dans le temps et tour à tour, non une "certaine sympathie" mais bel et bien une égale sympathie totale? Au fait, M. Héroux aurait-il atteint l'âge où l'on redoute, où l'on a raison de redouter les excès d'enthousiasme dont certaines jeunesse sont parfois les innocentes victimes?... \*

## En hommage à la France éternelle

Désireux de rendre un hommage spécial à la France, — à la France éternelle qui n'a rien de commun, comme on le sait, avec la France-valentin de Vichy, — à la France qui a pu enfin recommencer, depuis quelque temps, à s'imposer par sa beauté et sa force à l'attention du monde civilisé, *L'Avenir du Nord* consacre aujourd'hui sa page: "En marge de la guerre," à divers articles se rapportant exclusivement à notre ancienne mère-patrie plus chère que jamais à nos coeurs et que tous liront avec une émotion à la fois douce et cruelle. On nous permettra de souligner ici, à l'intention particulière de nos anglophobes forcés, un bref passage d'un récent papier de G.-H. Wells: "La grandeur essentielle de la France," paru dans *"La France Libre."*

"Que cette France de lumière et de liberté," écrit Wells, "ait été trahie par les ambitions personnelles de ses enfants, qu'elle soit tombée dans cette confusion politique où elle débat encore aujourd'hui, qu'un désastre militaire l'ait finalement terrassée, ce sont là des faits qui appartiennent à la sombre tragédie de l'histoire, des malheurs que nous aurions bien pu avoir à partager, sans le fossé qui entoure notre île-forteresse. Cela est sans aucune importance pour le monde nouveau qui s'étend devant nous. France en Angleterre sont trop petites pour être indépendantes, — mais en ces jours où les distances n'existent plus, tous les pays du monde sont dans le même cas. Qu'elles soient petites importe peu, à l'heure actuelle, sauf peut-être aux esprits ternes qui assoient une politique de puissance sur la philosophie "holiste."

Ce que la France et l'Angleterre représentent, comme ne saurait le faire aucun autre pays, ce sont les valeurs éternelles de l'esprit humain. Elles sont indissolublement unies pour le progrès et l'émancipation de la pensée humaine. Qu'importent les empires, les dé-

faites et les victoires, auprès de ces gloires durables." On fait, nos amis pro-vichysois autant qu'anglophobes ne pourraient-ils pas prendre de la graine pour leur constipation mentale à la lecture de ce seul passage de l'artefact de Wells?... \*

Adolphe NANTEL

## Chants laurentiens AU CHOIX!

Les spécialistes en sont rendus à cataloguer la beauté de la femme. Cela est si triste qu'il faut bien s'en amuser un tantinet.

C'est monsieur Sakele, au nom prédestiné de pâte dentifrice ou de toute autre pâte qui nous arrive avec son choix. Allons-y donc, toutes voies dehors, avec les types de l'illustré savant.

En guise de préambule dans son pamphlet le professeur nous présente la comtesse Jeannine La Vlamir. C'est la Psychique. N'est-elle pas "chic", sans chiqué et se prête aux émotions de l'âme seulement. Sans doute parce que le qualificatif trouvé pour elle est tiré du grec: psukhihos. (De grâce, typo, ne me plaisez pas une echymose!) Et voilà pour La Vlamir, la "vlimeuse", comme dirait feu mon cher oncle Joseph Laurence...

Numéro deux: Mitzi Marlow, la Femme Sphinx. C'était la femme la plus populaire de l'histoire ancienne. Posons d'abord ce fait, prouvé par tous les archéologues. Le sphynx est une fleur du désert. La famille comprend la fille de Pharaon, la femme de Putiphar et l'impayable Cléopâtre. Si vous ne me croyez pas, demandez-le donc à Antoine?

Nous sautons ensuite à Frances Thress, la Dorée. Oh! ma chère... Ses lourds cheveux ont une senteur de blé mûr; ils imitent une danse de rayons et accaparent les clartés de lune lorsqu'ils tombent dénoués sur l'oreiller blanc... Mais passons...

Une autre préférée du professeur Sakele, Hilda Knight, la Diane, en ligue directe des chevaliers de Malte. Le bouclier de ses aïeux s'est mué en capot de Willis-Knight. L'héritité, chez elle, a changé les syllabes de son prénom, qui finit maintenant par "dia" (que les charretiers ne s'y méprennent pas), alors que ces mêmes trois lettres forment le commencement de "Diane". Et comme cette dernière était une chasseresse, je plains fort le futur mari d'Hilda. Et dire que son prototype mythologique avait fait voeu de ne jamais se marier! Cela ne l'empêcha pas d'aimer le berger Endymion — Eddy Miron pour les puristes — La Femme-Diane compte parmi ses aïeules Diane de France, fille très naturelle de Henri II. Aussi Diane de Poitiers, pour laquelle le même roi, aux penchants d'aniques, fit construire à Paris... une fabrique de petits fours...

Passons maintenant à Mabel Rydahi, la Madone. Le nom, s'il a une consonance japonaise, n'empêche pas la charmante enfant d'avoir un sourire divin. Michel-Angel lui aurait sculpté un Moïse en cinq secs.

Nous entrons maintenant dans la zone de danger avec Myrtle Patterson, qui symbolise la Femme-Flamme. Par bonheur j'ai devant moi la nomenclature des signaux en cas d'incendie. (C'est le paratonnerre des salles de rédaction.) La mignonne Myrtle porte un tailleur en asbestos, à garniture d'amiante. Les femmes de ce type aiment les phares d'autos, les ampoules... électriques et les dynamos. On m'assure que feu Miss Eddy appartenait à cette catégorie. De là son grand amour des allumettes...

Reste Mona Moray, la Femme-Fleur. Ici le poète laisse tomber son luth, cingle Pégase et monte au Parnasse. Mona Moray serait descendante de Mona Lisa. C'est une "al-lumeuse" de première grandeur et son plaisir est de dire à ses admirateurs: "Vous ne Moray... pas!"

Ce bon monsieur Sakele ne m'en voudra pas si j'ose lui suggérer pour son prochain catalogue quelques autres types. Tout d'abord je prise fort la Femme-Etoile. C'est la favorite des grands courtiers... Son charme tient du renard, du vison, de la loutre et de l'ours, en passant par le chameau et le singe...

On rencontre aussi la Femme-Fleche qui fait sans cesse et sert de point de mire aux vieux marcheurs... Pourquoi pas la Femme-Bombe... Elle existe. Nous la trouvons dans toutes les boîtes de nuit. C'est une anarchiste invétérée qui ne reculera devant rien pour atteindre son but. Elle aime à faire bombance et vous fera sauter au moindre choc...

Mais celle que je préfère est la Femme-Femme... Celle-là je l'ido-lâtre et je craindrais de lui donner la lune parce que sa beauté cachée vaut tous les secrets de l'azur... Bonjour, professeur Sakele!...

Adolphe NANTEL

faites et les victoires, auprès de ces gloires durables." On fait, nos amis pro-vichysois autant qu'anglophobes ne pourraient-ils pas prendre de la graine pour leur constipation mentale à la lecture de ce seul passage de l'artefact de Wells?... \*

Adolphe NANTEL

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

## 43ième ASSEMBLEE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Analyse du bilan et du compte d'opérations par le gérant général, M. J.-U. Boyer

### Allocution du président, M. Chs.-A. ROY

La 43ième assemblée annuelle des Actionnaires de la Banque Provinciale du Canada a été tenue jeudi le 13 janvier 1944 au Siège Social de la Banque à Montréal. Après lecture du rapport du Conseil d'Administration suivit la présentation du bilan pour l'exercice finissant le 30 novembre 1943. Le rapport et le bilan financier furent approuvés à l'unanimité.

#### Analyse du bilan et compte d'opérations par le gérant général, M. J.-U. Boyer

Le bilan de la Banque pour l'année écoulée indique des profits satisfaisants et une augmentation appréciable dans l'actif qui s'élève à \$32,399,690 et accuse un accroissement d'environ \$20,000,000. La position liquide s'est encore améliorée. Les disponibilités de caisse se chiffrent à \$13,917,194 sont environ \$3,500,000 supérieures à celles de l'année précédente. Les disponibilités de caisse ajoutées aux autres valeurs facilement réalisables s'élèvent à \$74,754,916, et représentent 85% des obligations envers le public, comparativement à 79% l'an dernier.

#### Allocution du président, M. Chs.-A. Roy

Mes premières paroles seront pour rappeler à votre souvenir notre regretté collègue, l'honorable Sénateur Louis Côté, avocat, décédé en février 1943. Monsieur Côté, homme de grand cœur, doué d'un jugement solide, s'était vivement intéressé au progrès des affaires de votre banque. Je desirerais rendre à sa mémoire un témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus à votre institution.

Le Gérant-Général vous a donné connaissance du bilan et du compte d'opérations, accompagnés d'explications concernant les principaux items, et j'espère que ces états seront considérés satisfaisants par vous, comme ils l'ont été par vos administrateurs.

Durant l'année écoulée, l'actif total de votre Banque a enregistré une nouvelle augmentation appréciable. Les revenus encaissés des divers services et des placements ont été plus élevés que ceux de l'année précédente, surtout à cause de l'accroissement des valeurs à rendement fixe, mais ont été assés en grande partie par une augmentation dans les frais d'opérations.

Les chiffres du bilan qui vous ont été soumis démontrent un nouvel accroissement marqué dans les dépôts. Malgré les retraits faits pour souscriptions aux Emprunts de la Victoire, le public conserve en banque des réserves appréciables de fonds. Prévoyant qu'une partie de l'augmentation dans les dépôts sera sans doute retirée après la fin des hostilités, dans le but d'augmenter les inventaires et pour la conversion d'industries pour les besoins civils ou pour de nouvelles activités qui ont été retardées à cause de la guerre, nous nous proposons de conserver une forte position liquide.

Le gouvernement fédéral a continué de tenir la première place sur le marché des obligations l'an dernier. Les émissions du gouvernement fédéral ont été bien accueillies en 1943 et leurs objectifs ont été dépassés. La politique de l'argent à bon marché n'a pas été modifiée. Les taux sont demeurés très bas, contrairement à ce qui s'est produit dans la plupart des autres sphères d'activités, où les rémunérations de services ont considérablement augmenté depuis le début de la guerre.

L'expansion qui s'est produite en 1943 dans les activités industrielles et commerciales, à laquelle est venue s'ajouter une plus grande circulation de papier monnaie, a augmenté les ressources de certaines classes de la société, mais a aggravé les problèmes de ceux qui possèdent des capitaux, et aussi de ceux qui sont chargés de responsabilités administratives.

Le volume de production des armements a atteint un nouveau maximum. Les industries dont la production se partage entre les besoins de la guerre et ceux de la population civile, ont, elles aussi, travaillé à grande capacité. La classe ouvrière, favorisée par ces conditions, a constamment trouvé de l'emploi, avec salaires de plus en plus rémunérateurs. Les recettes de l'agriculture et de l'élevage ont dépassé de beaucoup celles des dernières années. Le commerce de détail en général est demeuré actif, mais les mesures de rationnement ont contraint quelques distributeurs à fermer leurs établissements, parce qu'ils ne pouvaient obtenir un volume satisfaisant de marchandises.

Les règlements nombreux et complexes de la Commission des Prix et du Commerce, l'application plus rigoureuse des mesures de

guerre, principalement celle du contrôle de la main d'oeuvre, ont continué d'embarasser sérieusement certains commerces et ont imposé à nos services du gouvernement pour les besoins civils. Le manque de matières premières, l'insuffisance ou le peu d'expérience de la main d'oeuvre appelés à remplacer ceux qui ont été absorbés par les forces armées, les industries de guerre ou les services du gouvernement, ont fait surgir dans plusieurs milieux des appréhensions au sujet de l'avenir.

Le maintien des taxes à un niveau élevé durant une période de quelques années fait naître l'idée qu'elles seront permanentes. Les taxes élevées sur les profits ont empêché les compagnies ou particuliers en affaires, qui avaient des obligations onéreuses au début de la guerre, de les réduire; leur crédit, basé sur la possibilité de rembourser, s'en trouve affaibli. Certaines considérations devraient être accordées quand les obligations sont élevées et le capital de roulement insuffisant.

Depuis quelques temps, divers groupes préconisant des programmes politiques bien différents, se disputent le pouvoir législatif au fédéral. Si l'on redécrit sur la portée de certains énoncés il semble que le résultat de la lutte est susceptible d'avoir des conséquences très étendues sur notre vie économique. L'on se demande si le pays est pour continuer d'être dominé par des contrôles centralisés dirigés nos activités ou si il reviendra à un régime, sinon entièrement libre, du moins jouissant d'une liberté suffisante pour que le capital et l'initiative privée puissent continuer de contribuer au progrès et au développement du pays.

La question de l'après-guerre fait depuis quelques mois l'objet d'études en vue de l'élaboration de programmes basés sur la présomption que l'entreprise privée continuera d'exercer ses activités. Les mesures préventives de chômage, et celles visant au développement économique, devraient avoir pour objet de maintenir dans leurs occupations habituelles le plus longtemps possible les personnes exerçant leurs activités dans l'industrie, le commerce et l'agriculture ainsi que dans les professions techniques. La collaboration à cette fin, de toutes les forces économiques de l'entreprise privée, préviendrait de faire de la création de possibilités de travail un nouvel organe de développement. Ces possibilités de travail par l'exécution de travaux publics, aurait pour conséquences inévitables, une augmentation de la dette publique, déjà très élevée, et aussi l'extension du contrôle de l'état aux dépens de l'économie privée.

D'ici à la fin de la guerre, le devoir d'un chacun demeure le même qu'il a été depuis le début des hostilités; utiliser nos ressources à la tâche de gagner la guerre, sans disloquer le système économique; continuer de travailler ferme, en faisant des économies dans tous les domaines. Les souscriptions aux derniers Emprunts de la Victoire indiquent bien de nouveau, la volonté de la population de soutenir l'effort de guerre, malgré les sacrifices à faire.

#### ELECTIONS

M. Cecil L. Carsley, Industriel de Montréal, a été élu membre du Bureau d'Administration et M. Clément Tremblay, de la Maison Ayers Limited, Lachute, P. Q., membre du Bureau de Commissaires-Censeurs. A une séance spéciale du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, M. Chs.-A. Roy a été réélu Président de la Banque, et MM. Jean Rolland et Geo.-A. Savoy, Vice-Présidents. A une réunion du Bureau de Commissaires-Censeurs, l'honorable E.-L. Patenaude, C.P., C.R., a été réélu Président et l'honorable Sénateur Antoine-J. Léger, C.R., a été élu Vice-Président.

guerre l'exigeant, a accepté avec fierté la plupart d'entre elles; à ces lois sont venus malheureusement se greffer une multitude d'ordonnances et de décrets qui sentaient trop la trouille et l'invention, d'où leur impopularité. Ces centaines d'ordonnances ou de décrets ont été, dans mon opinion, la cause d'un mécontentement dont notre système démocratique a commencé à éprouver les contre-coups. L'accumulation des petites causes conduit irrémédiablement aux grands effets. Les petits faits, inoffensifs s'ils demeurent isolés, finissent un jour ou l'autre par s'orienter dans une même direction. Ils engendrent inconsciemment ou non des courants d'opinion qui, faibles à leur origine, s'accroissent et deviennent irrésistibles. De tels courants passent actuellement à travers la vie canadienne. Faut-il attendre que la digue soit rompue?

Ici comme ailleurs, les théories les plus fantaisistes ont germé. En temps de paix elles se heurtaient inlassablement à des échecs accumulés, mais la guerre leur a donné vigueur et assurance. Elles se montrent maintenant, sans masque, sûres d'elles-mêmes. Enfantées par le mécontentement, elles vivent de lui; chaque mécontentement devient pour elles des opportunités faciles à des succès nouveaux, à une entreprise plus accentuée. Car le mécontentement existe. D'où vient-il? Moins de la démocratie en elle-même que des abus que l'on en fait. Moins de la richesse que des abus que la richesse cause. Moins des lois établies que de leur application, souventes fois mauvaise. La guerre, prétexte facile aux abus, a ajouté aux maux dont nous souff-

On me dira que ce sont là des détails dans l'immensité d'une vaste organisation. Ne sont-ce pas les gouttes d'eau qui forment les rivières? Des détails, j'en conviens, mais assez puissants, réunis en faisceaux, pour désaxer le parti le plus puissant, pour ébranler les assises d'un régime, pour offrir à tout parti, serait-il socialiste, communiste même, des chances faciles de réussite. On me dira que le socialisme et le communisme vendent le bonheur. Je le sais; c'est là la raison qui me les font craindre. Peut-on blâmer le peuple, dans l'affolement où le mettent l'abus des lois, les contraintes de toutes sortes, les extravagances du capital, de croire au bonheur quand le bonheur est la grande illusion de toute vie humaine? Dans ces quatre années de guerre, le conflit mondial a imposé à tout citoyen du pays un bagage écrasant de sacrifices; pour quoi donc des centaines de petites mesures, fabriquées trop souvent selon les humeurs matinales d'administrateurs de commissions irresponsables au peuple, sont-elles venues s'ajouter en parasites au fardeau déjà si lourd à porter?

(à suivre)

#### Vice-Président



L'honorable sénateur ANTOINE-J. LEGER, M.A., LL.D., C.R.

L'honorable sénateur Antoine-J. LEGER, M.A., LL.D., C.R. avocat, Moncton, N.B., membre du Comité Exécutif de la Société Nationale de l'Assomption, élu Vice-Président du Bureau de Commissaires-Censeurs de la Banque Provinciale du Canada.

#### Aide aux colons

QUEBEC. — L'hon. Adélard Godbout a donné, dans une conférence de presse, des précisions au sujet de l'augmentation des allocations mensuelles que le gouvernement provincial a annoncées dans le discours du Trône en faveur des invalides nécessiteux et sans soutien des pays de colonisation.

Le ministère de la Colonisation, depuis déjà quelques années, vient en aide aux invalides nécessiteux qui sont sans soutien, vivant dans les centres de colonisation non encore municipalisés, ou résidant dans les municipalités nouvellement organisées dont les revenus sont trop restreints pour secourir financièrement ces infortunés. L'aide accordée par le gouvernement dans ces cas consiste en des allocations mensuelles spéciales proportionnées aux charges de familles.

"Nous avons à maintes reprises, déclare M. Godbout, manifesté notre ferme détermination d'encourager davantage, et sous des formes multiples, les colons qui travaillent sur leur lot mais nous n'entendons pas laisser dans la misère ceux que la malchance ou l'adversité empêchent de travailler. C'est la deuxième fois depuis 1940 que ces allocations aux colons nécessiteux et incapables au travail sont augmentées."

En 1940, les dites allocations étaient payées sur la base suivante:

\$6 par mois pour le chef de famille ou une personne vivant seule, \$2 par mois pour chaque personne à charge. On n'accordait alors aucune indemnité excédant \$30.

Au 1er mai 1942, nous avons modifié cette échelle à la hausse, comme suit:

\$10 par mois pour le chef de famille ou une personne vivant seule, \$2 par mois pour chaque personne à charge avec allocation mensuelle maximum fixée à \$36.

Au cours de l'année fiscale terminée au 31 mars 1943, le ministère de la Colonisation a, sur cette base, payé \$178,100.35 en allocations dont ont bénéficié 12,159 personnes, hommes, femmes et enfants, répartis dans 34 comtés de la province.

"Vu l'augmentation notable du coût de la vie, ces allocations

mensuelles seront de nouveau augmentées à compter du 1er février courant, dans les proportions que voici.

"\$15 pour un chef de famille; \$15 pour une personne vivant seule; \$2.50 pour chaque personne à charge, sans aucune limitation de l'allocation.

"Cette nouvelle échelle sera en vigueur pour aussi longtemps que prévaudront les conditions actuelles."

Et l'hon. M. Godbout a conclu: "Nous n'avons jamais manqué une occasion de proclamer la priorité de la famille nombreuse comme actif national. Une fois de plus, il nous est ici donné de reconnaître ce principe dans l'application des mesures gouvernementales.

"Nous croyons de plus qu'il est du strict devoir du gouvernement de venir en aide plus généreusement à ceux de nos défricheurs de régions nouvelles que l'adversité frappe."

#### Autre aubaine pour les cultivateurs

QUEBEC. — En sa qualité de président de la Raffinerie de sucre de Québec, l'hon. Adélard Godbout a révélé aux représentants de la presse que des machines spéciales seront mises à la disposition des producteurs de betteraves à sucre au printemps. A ce sujet, le premier ministre a fait la déclaration suivante:

"Grâce aux machines modernes utilisées aujourd'hui, la culture de la betterave à sucre est considérablement simplifiée. On estime qu'une seule personne peut exécuter tous les travaux d'un acre de betteraves sucrières dans un total de cent heures environ. Ceci veut dire que, de

la mi-mai, date de l'ensemencement, à la mi-septembre, époque de la récolte, soit dans l'intervalle de 120 jours environ, le producteur consacrerait environ cent heures de travail à son champ de betteraves sucrières. "Les machines sont louées ou vendues aux producteurs, à conditions très avantageuses, par la Raffinerie de sucre de S.-Hilaire. Elles comprennent un semoir pouvant ensemencer 4 rangs à la fois ou 10 acres environ par jour; un sarcler qui fera autant de travail en une seule journée et l'arracheuse pouvant arracher quatre acres par jour.

"Les seuls travaux manuels à exécuter sont le démarrage et l'éclaircissage, mais le producteur qui utilise la semence fragmentée, également fournie par la raffinerie, épargnera beaucoup d'heures de travail.

"Les cultivateurs qui n'ont pas encore décidé quelle superficie ils affecteront ce printemps à la culture de la betterave à sucre devront tenir compte de ces faits et s'entendre immédiatement avec l'agronome de leur division concernant l'étendue à cultiver dans des conditions avantageuses. On sait que la Raffinerie de S.-Hilaire s'engage à prendre toute la récolte. Il est vraiment peu de productions sur la ferme qui soient ainsi vendues d'avance et qui procurent un revenu garanti à époque déterminée."

#### L'AVENIR DU NORD

publié par L'Avenir du Nord Cie, Ltée, imprimé par J.-H.-A. Labelle, Limitée

**LE TABAC À CIGARETTES**

*British Consols*

**DOUCEUR · QUALITÉ · VALEUR**

## Chacune des Banques à Charte sollicite votre clientèle

## EN CONCURRENCE

## AVEC LES NEUF AUTRES

Les dix banques concurrentes:

- Banque de Montréal
- Banque de la Nouvelle-Écosse
- Banque de Toronto
- Banque Provinciale du Canada
- Banque Canadienne de Commerce
- Banque Royale du Canada
- Banque Dominion
- Banque Canadienne Nationale
- Banque Impériale du Canada
- Barclays Bank (Canada)

La banque à charte est la gardienne non seulement de votre dépôt, mais aussi du secret de vos opérations.

LA BANQUE À CHARTES observe la plus stricte discrétion sur le compte que vous lui confiez.

Elle porte le nom de banque "à charte" parce que l'autorisation qu'elle possède d'exercer son commerce, ainsi que les conditions et les restrictions auxquelles elle est soumise, font l'objet d'une charte qui lui est octroyée et qui est tenue à jour par le parlement, libre institution qui constitue la plus belle forme de gouvernement démocratique que l'homme ait jamais inventée. Cette charte, qui est une loi du parlement, comporte toutes

les dispositions nécessaires à la sauvegarde de votre argent.

Les dix banques à charte concurrentes sont tout le contraire d'un monopole d'État comme celui qui serait constitué si toutes les banques étaient fondées en une seule au moyen de la nationalisation. Sous le régime du monopole d'État, si l'unique banque vous refusait du crédit, vous n'auriez pas à votre disposition neuf autres banques auxquelles il vous serait possible, à votre choix, de soumettre votre demande. Vous avez cet avantage aujourd'hui.

### LES BANQUES À CHARTES DU CANADA

#### UN DISCOURS DE M. LIONEL BERTRAND

La semaine dernière, M. Lionel Bertrand, député de Terrebonne aux Communes, a prononcé en Chambre un discours remarquable par sa forme et par le fond. Cette pièce mérite reproduction. Faute d'espace, nous n'en publions aujourd'hui qu'une première tranche, remettant la suite à la prochaine semaine.

Monsieur l'Orateur, cette cinquième session, comme les précédentes d'ailleurs, traitera encore de la guerre. La victoire, s'avérant certaine, moins lointaine aussi, le Gouvernement annonce cependant dans le discours du trône des mesures qu'il croit susceptibles de maintenir l'équilibre de la nation dans la période de rajustement, et de donner aussi au peuple canadien, dans les années à venir, une saine garantie contre les hasards de la vie, une sauvegarde sociale en conformité avec les exigences des temps nouveaux.

Le Canada sortira de la guerre ployant sous le fardeau des dettes, affaibli par l'absence de milliers de ses fils, tenu de refaire à la fois ses cadres commerciaux et industriels, son économie générale pour le moins désaxée. Le rajustement d'après-guerre pourra-t-il s'opérer sans heurter les traditions, sans briser les ententes établies, sans attenter aux conventions qui rendent autonomes, dans certains domaines, le pouvoir central et les provinces? Les uns affirment qu'il faut rompre avec les traditions et devancer même l'évolution; le passé d'un peuple peut-il être brisé? Les autres diront qu'il faut recourir aux mesures les plus

arbitraires, ce qui est à condamner au même degré que sont à condamner les doctrines de ces gens qui veulent saboter la structure actuelle de la nation pour la remplacer par les fragiles colonnes d'un socialisme exagéré. Serait-ce la paix si, au lendemain des hostilités, le Canada est intérieurement déchiré, et ballotté par des doctrines contraires à son âme nationale?

Ici comme ailleurs, les théories les plus fantaisistes ont germé. En temps de paix elles se heurtaient inlassablement à des échecs accumulés, mais la guerre leur a donné vigueur et assurance. Elles se montrent maintenant, sans masque, sûres d'elles-mêmes. Enfantées par le mécontentement, elles vivent de lui; chaque mécontentement devient pour elles des opportunités faciles à des succès nouveaux, à une entreprise plus accentuée. Car le mécontentement existe. D'où vient-il? Moins de la démocratie en elle-même que des abus que l'on en fait. Moins de la richesse que des abus que la richesse cause. Moins des lois établies que de leur application, souventes fois mauvaise. La guerre, prétexte facile aux abus, a ajouté aux maux dont nous souff-

## L'avenir de l'entité canadienne-française au Canada

Nous commençons cette semaine la publication d'une causerie prononcée par M. Armand Viau, licencié de l'École des Hautes Etudes Commerciales (1920), à l'occasion d'un déjeuner des membres du Club Kiwanis, à Montréal.

Tous les Canadiens soucieux de nos problèmes, de nos justes revendications, voudront se renseigner plus avant, en lisant dans cette page, les courageuses opinions émises par l'un des nôtres qui, devant un auditoire mi-français mi-anglais eut cette franchise: "(...) Les uns devront sans doute cesser de s'isoler; mais les autres devront comprendre notre situation et nos droits. A l'égalité de nos sacrifices correspond l'égalité de bénéfices. C'est sur cette base que se font les contrats."

C. P. L.

"Il y a près de trois cents ans, on voyait sur les bords du Saint-Laurent, des hommes venus de France que, déjà, on appelait "les Canadiens". Ils étaient braves, aventureux, intrépides, et les premiers, ils ont exploré presque toute l'Amérique Septentrionale.

"De nombreuse générations de soldats et de colons, fiers du nom français, ont travaillé à élever l'édifice de notre nationalité pendant trois siècles, chacune apportant à l'oeuvre sainte le concours de son activité et l'appui de sa foi ardente. L'édifice, cimenté par le sang de héros et de martyrs, a grandi au milieu des orages, sous l'effort des éléments hostiles, rendu plus inébranlable encore par tous les assauts subis."

Ainsi parlait Edmond de Nevers en 1896.

### Notre héritage

Les fondateurs de la Nouvelle France, isolés après 1760 et un siècle et demi de luttes, empêchés de transmettre à leurs fils un riche héritage de biens matériels (parce que dépossédés de ces biens) n'ont laissé que des valeurs spirituelles, le souvenir de faits d'armes glorieux, des exemples d'admirables dévouements poussés parfois jusqu'à l'héroïsme. Cet héritage est de ceux qui conservent et fortifient les nations. Aussi, en dépit de toutes les prédictions pessimistes, nous avons survécu, à l'abandon, à l'isolement, à la pauvreté, au grand dénuement, dois-je le dire, à l'oppression même.

### Devons-nous survivre ou périr ?

De ce fait, nous avons conquis le droit de vivre et de nous développer librement sur notre sol et rien ne devrait plus entraver notre légitime expansion. Plus peut-être qu'aucun autre des peuples nouveaux de l'ère moderne, nous possédons les conditions fondamentales essentielles pour assurer aux fils d'une même race une vie nationale distincte et durable.

Les flots de la population étrangère s'amoncellent, il est vrai, autour de nous (on nous en annonce de plus envahissants encore après cette guerre). Nous ne sommes que quelques millions alors que, de l'Atlantique au Pacifique, de la Mer Glaciale au Golfe du Mexique, une infinité d'hommes (145 millions d'entre eux) vivent dans une espèce de solidarité, basée sur la prédominance habituelle de la langue anglaise. Il ne résulte d'aucune loi naturelle ou sociologique, toutefois, que la force d'attraction de tout un continent se révèle plus rayonnante que la grandeur intrinsèque d'une minorité bien définie.

Au surplus, il ne saurait être isolé au milieu des nations, le petit peuple à qui les mille voix de la renommée redissent constamment la gloire de la mère patrie, et qui n'a qu'à lever les yeux pour voir celle dont il dépend intellectuellement briller au sommet du monde civilisé, même dans son suprême martyre de l'heure présente.

Pourquoi donc l'avenir de notre peuple reste-t-il encore un problème ? Pourquoi la foi en nos destinées semble-t-elle peu à peu s'éteindre au coeur de plusieurs de nos intellectuels ? Comment se fait-il que des penseurs qui paraissent dégagés de tout préjugé, aient pu prévoir la fin de notre nationalité et qu'ils s'attendent à nous voir disparaître, enfouis dans l'oeuvre d'unification de tout le continent américain ?

C'est que depuis un certain temps, des symptômes de décadence se font sentir parmi nous. L'âme canadienne-française, sortie de longues périodes de luttes, cherche encore sa voie alors qu'elle s'est laissée envahir par la contagion, l'apathie, l'égoïsme. D'autres ne songent à notre avenir qu'avec un sentiment de douce quiétude auquel se mêlent, aux jours de fêtes nationales, quelques élans d'enthousiasme éphémère. Beaucoup des nôtres s'alimentent d'une conception fautive du patriotisme. D'aucuns enfin affichent une âme de patriote, mais s'abstiennent de toute action positive; ils veulent vivre de ce patriotisme passif, timoré, dont on meurt.

Pour nous, fils de la Nouvelle-France, doit-il en être ainsi ? Une race de preux peut-elle se contenter d'un patriotisme sans feu, sans élan, d'un patriotisme en quelque sorte abâtardi ? Nul d'entre nous n'a le droit de désertir lorsque l'appel urgent du devoir national claironne de toute part.

### Nos espoirs

Perdus au milieu d'innombrables immigrants étrangers, nous ne pouvons maintenir notre existence, qu'en nous élevant au-dessus du niveau général. Nous ne pouvons survivre comme peuple qu'à la condition d'être un grand peuple. Seul le perfectionnement de nos qualités ethniques et morales nous permettra d'atteindre ce but de si grande importance. Nous devons être nous-mêmes, améliorés et non pas des répliques à peine réussies d'une autre race. Pourquoi des abdications d'ailleurs alors qu'une idée de perpétuité et de permanence absolues s'attache aux grandes masses ethno-graphiques qui ne veulent pas mourir ?

Quiconque visite nos nombreuses paroisses rurales, où la langue française est la seule parlée, où chacun nourrit la ferme volonté de continuer à demeurer ce qu'il est, se rend compte qu'il y a lieu d'entretenir de beaux espoirs pour notre race.

Les perspectives de notre avenir sont encourageantes, mais il ne faut pas que nous perdions de vue les conditions qui seules peuvent nous assurer la possession; il faut que nous sachions le prévoir, cet avenir, et le préparer.

Le peuple canadien-français est appelé, en Amérique, à un développement qui ne peut se guider ni sur la marche historique des peuples de l'antiquité, ni sur l'évolution de l'Europe actuelle; tout au plus, les annales de notre passé peuvent-elles nous servir d'avertissements utiles.

Il est reconnu aujourd'hui en Europe que pendant des siècles, les bienfaits du droit et de la charité n'ont pas été connus des masses pourant assoiffées, en ces temps-là comme aujourd'hui, de ce reflet divin indispensable au bonheur humain: La Justice. Il paraît évident aujourd'hui que le passé lointain de cette même Europe, avec ses perturbations périodiques, ses tourmentes, ses guerres cruelles toujours renouvelées, exerça sur elle une funeste influence qui la conduisit à l'hécatombe actuelle.

Notre pays, au contraire, a été colonisé en des siècles de lumière et d'apostolat. Des pensées civilisatrices ont présidé à l'établissement des colons français sur les bords du Saint-Laurent, en Acadie, d'un Océan à l'autre.

Si l'on regarde, aujourd'hui, la glorieuse chevauchée de notre civilisation en marche, dans la perspective austère mais lumineuse de quatre siècles d'histoire, nous avons la certitude d'avoir enregistré des victoires. Nous constatons aussi que nous avons cet immense avantage de nous être assigné à l'origine un but noble et grandiose et d'avoir marché vers ce but d'une façon toujours ascendante.

La préoccupation de l'avenir, ne se présentant même pas à l'esprit de nos ancêtres. Des circonstances graves ne nous permettent plus, à nous, leurs descendants, de ne pas nous en inquiéter aujourd'hui.

Pendant cent cinquante ans, nos ancêtres ont combattu pour "Dieu et le Roi", selon l'admirable expression du temps; puis, pendant tout un siècle, ils ont lutté pour la conquête des libertés constitutionnelles qui sont théoriquement l'apanage de tout sujet britannique. Le traité de 1763 a fermé l'ère des expéditions guerrières et des faits d'armes héroïques du régime français. L'acte de la confédération de 1867 a seulement en principe mis un terme aux dissensions intérieures.

(à suivre à la semaine prochaine)



### TU SERAS UN HOMME

Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir, Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties Sans un geste et sans un soupir;

Si tu peux être amant sans être fou d'amour, Si tu peux être fort sans cesser d'être tendre, Et, te sentant hai, sans haïr à ton tour, Pour tant lutter et te défendre;

Si tu peux supporter d'entendre tes paroles Travesties par des gieux pour exciter les sots, Et d'entendre mentir sur toi leurs bouches folles Sans mentir toi-même d'un mot;

Si tu peux rester digne en étant populaire, Si tu peux rester peuplé en conseillant les rois Et si tu peux aimer tous tes amis en frère

Si tu sais méditer, observer et connaître, Sans jamais devenir sceptique ou destructeur; Réver, mais sans laisser ton rêve être ton maître, Penser sans n'être qu'un penseur;

Si tu peux être dur sans jamais être en rage, Si tu peux être brave et jamais imprudent, Si tu peux être bon, si tu sais être sage, Sans être moral ni pédant;

Si tu peux rencontrer Triomphe après Défaite Et recevoir ces deux menteurs d'un même front, Si tu peux conserver ton courage et ta tête Quand tous les autres la perdront,

Alors les Rois, les Dieux, la Chance et la Victoire Seront à tout jamais tes esclaves soumis, Et ce qui vaut bien mieux que les Rois et la Gloire, Tu seras un homme, mon fils.

(Vers de Kipling, traduction d'André Maurois.)

### PARADOXE

"Être bon, c'est être en harmonie avec soi-même; comme être mauvais, c'est être en harmonie avec les autres.

Les idées sont des explosifs. Il n'est pas bon de les laisser trainer. Une formule un peu lapidaire n'est souvent que trompe-oeil. Parfois c'est adroite causerie, et la chose n'a guère d'importance. Il arrive cependant que ce soit la présentation insidieuse de quelques dangereux sophismes.

— Et tel est bien le cas de cette assertion d'Oscar Wilde, n'est-ce pas ? — "Être bon c'est être en harmonie avec soi-même". Et c'est vrai. Mais ce n'est là qu'une partie de la vérité. Qui la connaîtra jamais toutes ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que la vie est de beaucoup plus vaste que nous, qu'elle ne commence, ni ne finit par elle; que son passage en nous reste tumultueux, désordonné, chaotique, si nous ne nous adonnons pas aux lois immuables qui en font le rythme et peuvent seules lui donner un sens.

— "Être bon c'est être en harmonie avec soi-même" ? Oui, mais à la condition d'être soi-même en harmonie avec le grand tout qui nous aime et nous meut.

L'antithèse de Wilde repose donc sur une faible part de vérité. Autrement elle est fautive. Il est faux d'affirmer cependant, qu'être en harmonie avec les autres, c'est être mauvais.

La paix la plus merveilleuse deviendrait la pire des choses ! — Ne nous bernons pas avec des mots. — Les autres, mais c'est encore nous-mêmes. Les autres, mais c'est la raison même des sentiments les plus nobles que nous portons en nous: l'amitié, l'amour, le désintéressement, la générosité, le dévouement, l'abnégation, le don de soi, que sais-je encore ?

Les autres, mais c'est tellement nous-mêmes, que nous ne pourrions même pas nous concevoir sans eux. Ils sont l'écran qui nous révèle la lumière de notre âme, le prisme qui la décompose, l'infinie floraison qui s'en colore et s'en vivifie.

J'admets que: l'envie, la jalousie, la haine, la révolte, les rancœurs, la convoitise, s'éveillent en nous à l'occasion des autres. Mais ce n'est pas être en harmonie avec eux. Bien au contraire. C'est vouloir leur ravir leur bien ou leur imposer un mal.

Il ne faut pas fuir les autres. Il ne faut pas les redouter non plus. Ce serait là rompre toute harmonie. C'est bien plutôt de nous-mêmes qu'il faut avoir peur.

— Aller vers les autres, c'est être bon. Qu'ajouter à cela ? La vérité bien souvent ne se démontre pas. On la respire, on la devine. Elle nous pénètre sans que nous y prenions garde.

Ceux qui sont allés vers les autres, qui leur ont tendu une main amicale, n'en ont été que grandis parce que meilleurs.

Qu'il nous suffise donc, de nous en inspirer.

Faustine.

### LIVRES

LA MUSIQUE INTERIEURE par Charles Maurras de l'Académie Française

Ce magnifique livre que les Editions Variétés viennent de publier, fera comprendre le grand écrivain qu'est Charles Maurras. Quand on parle de lui, on est souvent porté à ne juger que le journaliste, l'homme politique, le royaliste si critiqué. Mais il y a aussi Maurras l'artiste. On l'oublie parfois.

Un volume de 288 pages, publié par Les Editions Variétés. Prix: \$1.25, par la poste: \$1.35. En vente dans toutes les bonnes librairies et aux Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal, Canada.

LE SANG, LA CROIX, LA VERITE par Sainte-Catherine de Sienne Dans la célèbre Collection Catholique, dirigée par André David, Les Editions Variétés de Montréal, viennent de publier un remarquable recueil de treize lettres de Sainte Catherine de Sienne.

De ces lettres se dégage une beauté pathétique, un accent inimitable, souvent d'une grande douceur. Elles sont de ce fait, fort attachantes.

Un volume de 64 pages, publié par Les Editions Variétés. Prix: \$0.40, par la poste: \$0.45. En vente dans toutes les bonnes librairies et aux Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal, Canada.

### Conseils de beauté

#### Des belles mains

Ne laissez pas le froid de l'hiver vous rougir et vous gercer les mains quand un peu plus de soins leur gardera leur velouté de la saison d'été. Lavez-vous toujours les mains avec un savon de toilette doux. Rincez à l'eau froide. Après un travail salissant, nettoyez et adoucissez vos mains en ajoutant une cuillerée à thé de sucre à la mousse crémeuse ordinaire. Comme sauvegarde, avant de commencer un travail qui dépose la graisse ou la saleté sur vos mains, mettez un peu de savon sous le bout de vos ongles. Votre travail terminé, appliquez de la lotion ou de la crème sur vos mains pour les garder souples et veloutées. La vogue des manchettes courtes est établie, alors entretenez bien vos coudes. S'ils sont rudes, frottez-les bien avec une brosse à mains quand vous prenez votre bain. Ce n'est pas un mal non plus d'appliquer de la lotion ou de la crème aux cous-de-pieds et aux chevilles pour prévenir les gerçures que causent parfois les couvre-chaussures et les rainettes.

### Pour les estomacs délicats

**Ris de veau au gratin.** — Note: — Le ris de veau est très recherché; on le prépare d'une infinité de façons. Chaque animal en a deux: un placé dans la gorge et l'autre un peu plus bas. Le premier de forme allongée est le ris de gorge; l'autre presque rond, est le ris de coeur. Dans une garniture le ris de gorge est préférable; le ris de coeur se sert entier, aussi il est souvent vendu un peu plus cher que l'autre. Des marchands, peu scrupuleux, tâchent parfois de faire passer des "ris" de jeune boeuf pour des ris de veau; la différence saute aux yeux: le ris de veau est blanc, le ris de boeuf est rougeâtre et dur sous la pression des doigts. Les ris de veau doivent être de première fraîcheur, sinon ils sont dangereux. Mettez les à la dégorger puis blanchissez-les. Retirez lorsque l'eau a bouilli, sinon il est presque impossible de les piquer. Rafraîchissez copieusement, égouttez sur un torchon propre, mettez sous presse légère, afin de pouvoir les risquer plus aisément. Le piquage est facultatif, mais cependant à conseiller: "Il nourrit la viande". La recette suivante est essentiellement gourgéoise.

Hâchez très fin 3 onces de viande de veau conservée et autant de graisse de rognon de veau, mélangez intimement avec 6 onces de chair à saucisses fine, un oeuf entier et 3 onces de mie de pain ramollie; assaisonnez de haut goût. Colorez au beurre deux ris de veau blanchis et non piqués et 5 ou 6 champignons coupés en lames d'un demi-pouce. Mettez sur le côté du fourneau, couvrez la casserole ajoutez, un quart d'heure après, une once de madère ou de vin blanc; réduisez vivement.

Avec la moitié du hachis, faites, sur un plat à gratin, une bordure haute de deux doigts, versez les ris dans le centre, couvrez le reste de hachis. Enveloppez le tout avec de fines bardes de lard, maintenues par quelques tours de ficelle, cuisez trois quarts d'heure au four modéré. Servez avec une sauce madère ou tomate.



### OPTOMETRISTE-OPTICIEN

Bachelier en Optométrie  
DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

### Spécialité EXAMEN DE LA VUE

Correction des troubles musculaires des yeux  
Prescriptions de verres

**PAUL E. TALBOT, Ba. O.**  
330, rue SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME  
Pour consultations: Tél. 171  
A Saint-Jérôme, tous les jours, de 2 à 9 h. p.m.  
BUREAU-CHEF: 6761, rue SAINT-HUBERT, MONTREAL

### Grandes réductions d'hiver

## CHEZ HARRY

### Rendez-nous visite

328 Saint-Georges, Saint-Jérôme

### Conseils pratiques

#### Cirez vos planchers de cuisine

Nombreuses sont les maîtresses de maison qui se donnent beaucoup de peine afin de tenir le linoléum du plancher de la cuisine ou de la chambre de bain propre. Pourquoi ne pas le cirer ? Si simple protectrice qui rend la saleté et la poussière plus facile à balayer, et le plancher ne demandera pas d'aussi fréquents lavages. Voyez à ce que le plancher soit tout à fait propre avant de le cirer. Lavez-le à la mousse de savon absolument pur. Si vous employez un torchon en laine de mouton, humectez-le à l'eau claire, puis faites une petite mare de cire près du coin où vous avez l'intention de commencer. Trempez le torchon dans la cire et appliquez une couche égale en coups longs et droites sur tout le plancher. Une cire qui ne demande ni frottage ni polissage donne des résultats plus rapides. Laissez bien sécher le plancher avant de marcher dessus.

### Pour que dure votre parfum

L'odeur délicate de votre parfum préféré est souvent gaspillée quand vous l'appliquez négligemment à vos vêtements. Vous risquez en plus de tacher vos robes. D'un spécialiste en parfumerie nous vient un conseil pour faire durer le parfum. Mettez-en quelques gouttes sur un petit tampon d'ouate, puis épinglez-le à vos sous-vêtements que vous gardez toujours propres par un lavage quotidien à la mousse douce qui convient aux tissus délicats. Un parfum de prix durera plus longtemps aussi si vous l'employez avec de l'eau de cologne ou un cachet de même odeur.

### Apprenez à Coudre

COURS COMPLET

\$10.00

Cours du soir ou du jour

Confection de vêtements ou décoration intérieure — Inscrivez-vous dès maintenant.

### Singer Sewing Machine Co.

30, rue Legault — S.-Jérôme  
Tél. 26

### Machine à Coudre

A Vendre ou à Louer  
Nous réparons toutes Marques de Machines.

Nous achetons les Machines à Coudre.

### Singer Sewing Machine Co.

30, rue Legault — S.-Jérôme  
Tél. 26

### Histoire

La Dame. — Je voudrais un ouvrage historique. J'ai horreur des romans !

Le Libraire. — Les Derniers jours de Pompéi ?

La Dame. — De quoi est-il mort ?

Le Libraire, pince-sans-rire. — D'une éruption, je crois !

### POUR RENDRE VOS MENUS PLUS GAIS

#### CROQUETTES 'MAGIC' AU CARAMEL

2 tasses farine tamisée 1 oeuf  
1/2 c. à thé sel 1/2 tasse lait  
1/2 c. à soupe shortening 1/2 tasse cassonade  
1/2 tasse amandes hachées ou raisins  
4 c. à thé Poudre à Pâte 'Magic'



Tamisez ensemble les ingrédients secs. Incorporez le shortening. Battez l'oeuf dans une tasse-mesure et remplissez de lait aux 3/4, puis ajoutez au premier mélange. Abaissez à 1/4 de pouce d'épaisseur et parsemez de cassonade et d'amandes. Roulez et tranchez à 1 pouce d'épaisseur. Cuisez à plat dans moules à muffins bien graissés, à four modéré (375°F.) environ 30 minutes. Donne 18 brioches.

### MIE PLUS FINE...SAVEUR PLUS DELICIEUSE

TU ES HABILE DE FAIRE D'AUSI BON PAIN!



JE SUIS HABILE D'EMPLOYER UNE AUSSI BONNE LEVURE!

La 'ROYAL' facilite la cuisson — assure un pain léger, savoureux et à mie fine

7 MÉNAGÈRES CANADIENNES SUR 8 QUI EMPLOIENT DE LA LEVURE SÈCHE EMPLOIENT LA 'ROYAL'!



**Vos Yeux Sent-ils Fatigués ?**

PROTÉGEZ-LES EMPLOYEZ DES

**AMPOULES EDISON MAZDA**

CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO. LIMITED

La meilleure pour le DÉJEUNER la meilleure pour VOUS

**OGILVIE**

MINUTE Oats

UNE EXCELLENTE SOURCE DE COMPLEXE NATUREL DE LA VITAMINE B

si c'est "OGILVIE" c'est BON!

The OGILVIE FLOUR MILLS COMPANY LIMITED

EN MARGE DE LA GUERRE

RIEN DE NOUVEAU... A VICHY

Après un long mois de rumeurs confuses et contradictoires, la presse suisse nous apporte, enfin, le récit complet et cohérent de la crise du régime vichyssois et des événements qui ont précédé l'arrivée au pouvoir de Darnand et l'instauration, sous ses auspices d'un régime de terreur qui ne cède en rien à celui qui fait régner à l'intérieur du Reich, de la Tchecoslovaquie ou de la Pologne, la Gestapo, de Himmler.

Nous avons parlé ici, la semaine passée, d'une lettre de von Ribbentrop à Pétain, rédigée en des termes durs et insultants et qui laissait entendre qu'à défaut d'un changement radical "dans les méthodes de Vichy" le Reich aurait à prendre de graves décisions.

Pétain écrit à Ribbentrop "Le Journal de Genève" du 17 janvier publie un résumé de la réponse de Pétain à von Ribbentrop, datée du 11 décembre 1943. Pétain commence par rappeler qu'il n'est pas responsable du déclenchement de la guerre et qu'il a toujours été un partisan sincère du rapprochement franco-allemand.

Pierre Laval, écrit le maréchal, a les pouvoirs nécessaires pour procéder à un élargissement de son Ministère. Le Chef de l'Etat ne s'est réservé que le droit de refuser la nomination des ministres qui, à son avis, ne seraient pas de bon Français, ou bien qui par le passé, l'auraient attaqué personnellement (sic!).

En conclusion, Pétain parle de la lutte contre le bolchevisme "qui menace la civilisation à laquelle la France et l'Allemagne ont tant contribué." Cette lettre de Pétain à Ribbentrop met fin à toutes les rumeurs au sujet d'un changement dans l'attitude du Maréchal vis-à-vis de l'Allemagne, changement qui l'aurait incité à se considérer désormais comme prisonnier de guerre, dans l'impossibilité de gouverner, et à déclarer toute responsabilité pour les mesures policières et militaires, ordonnées par la Gestapo.

Au contraire, Pétain confirme sa volonté de "collaborer" avec le Reich et revendique sa responsabilité de Chef de l'Etat.

Exigences allemandes Quatre jours après l'envoi de la lettre à von Ribbentrop, raconte le "Journal de Genève", Pétain recevait de Laval, de Paris, un rapport écrit sur les négociations avec le Reich. Les Allemands exigeaient le départ immédiat de quarante ministres et haut fonctionnaires vichyssois; sur la liste des indésirables figuraient notamment Lucien Romier (décédé au début de janvier), Jardel (secrétaire général auprès du Maréchal), Ménétral (Chef du secrétariat particulier du Maréchal), le général Campet (Chef de la Maison Militaire), Terracher (Directeur de l'Education Nationale, ancien recteur de Strasbourg), Bousquet et Cadot (Direction de la Police), le général La Porte Du Theil (Chef des Chantiers de la Jeunesse), de nombreux préfets et sous-préfets.

Les Allemands exigeaient d'autre part l'entrée immédiate au gouvernement de Marcel Déat, — comme sous-secrétaire d'Etat chargé de l'organisation d'un Parti Unique, — de Jean Luchaine, — comme adjoint à la Propagande pour la zone du Nord, — de André Demaison, comme Ministre des Colonies et de Joseph Darnand, comme Directeur de la Police.

Pétain proteste... D'après le "Journal de Genève" le Maréchal commença par protester. Il refusa d'envisager la nomination de Déat, "ne pouvant oublier les insultes contre sa personne, contre l'Armée, et contre la Marine." Il formula des réserves, concernant Henriot et Darnand. Mais, surtout, il défendit ses anciens collaborateurs. "Les accusations portées contre eux, déclara Pétain, offensent ma dignité."

Arrivé à Vichy le 23 décembre, Abetz et Rente-Fink entament aussitôt la conversation. La première entrevue reste sans résultat. Rente-Fink insinue que si les demandes allemandes ne sont pas acceptées, il ne resterait que le recours "aux solutions extrêmes"; il conseille à Pétain "les solutions de prudence."

Pétain admet ouvertement qu'il est en désaccord avec Laval, — son négociateur à Paris. Dans ces conditions, déclare Ribbentrop, — il est impossible d'accréditer officiellement auprès du Maréchal le nouvel envoyé du Führer, Rente-Fink.

"A Vichy, la situation était tendue, — écrit le "Journal de Genève" du 17 janvier: les mitraillesuses barraient la route. De Brinon, très actif, s'employait à calmer les esprits. Le lendemain, deux nouvelles entrevues ont eu lieu entre le Maréchal et les ministres nazis. Au début de l'après-midi, Pétain convoquait Lucien Romier."

... et capitule On sait la suite. Aussitôt après le départ de Romier, — on annonçait la nomination de Philippe Henriot et de Joseph Darnand, aux postes désignés pour eux par von Ribbentrop. Rente-Fink reçu en grande pompe remettait au maréchal ses lettres de créance.

La solution, que la presse suisse dit provisoire et bien précaire, — est le résultat d'un compromis. Pétain semble-t-il a maintenu son veto sur Déat et a gardé quelques-uns de ses collaborateurs immédiats au Pavillon Sévigné. Jean Jardel et le général Campet "démissionnèrent" jeudi dernier. Le départ de Ménétral n'a pas été confirmé.

Mais Darnand, chargé du maintien de l'ordre public "a été chargé d'organiser" la fusion de toutes les organisations antiterroristes" et de la police des deux zones. Et l'on sait que la nouvelle organisation policière sera armée par la Gestapo.

Comme toujours, en annonçant l'acceptation par le Maréchal d'un compromis agréable aux Nazis, ses intimes à Vichy lancent la rumeur qu'une lettre personnelle de Pétain à Laval informait ce dernier que désormais le Chef de l'Etat déclinait toute responsabilité pour la composition du gouvernement.

La presse suisse accueillit cette rumeur avec scepticisme: — les jours du nouveau gouvernement, estime-t-elle, sont comptés. Certes Marion, Darnand et Henriot ont été à l'autorité occupante, toutes les garanties. Mais, à la veille du débarquement allié, ils ne suffisaient pas pour convaincre Rente-Fink qu'au moment du danger Vichy fera preuve "d'une loyauté totale..."

(Pour la Victoire)

Sagittarius

CHURCHILL—DE GAULLE

Il y a maintenant plus de 15 jours que M. Churchill et le Général de Gaulle ont conféré à Marrakech. Le lieu de leur rencontre c'est sans doute l'hôtel local l'un des plus beaux hôtels du monde, où l'une des villes qui l'entourent: le goût français a créé là des constructions de style arabe, où le luxe discret mais coloré n'est que le serviteur du plus merveilleux confort, de sorte que chaque visiteur peut se croire quelque prince des Mille et Une Nuits. Aucun Sultan d'ailleurs ne vécut au milieu de plus adorables jardins que ceux de cet oasis enchanté avec, comme toile de fond, l'Atlas, ses contre-forts d'ocre pur, et ses sommets neigeux.

Dans ce décor où les civilisations de l'Orient arabe et de l'Occident français se rencontrent n'en déplaît à Rudyard Kipling, et se fondent sans se heurter en une incomparable harmonie, les officiels américains ont assisté avec plaisir à la réunion, à la conversation de leurs deux hôtes: le Premier Ministre britannique, rempart de son pays et de son empire, et le Général français dont la volonté sans fléchissement a créé la vague de fond qui, dans un choc en retour imployable, s'apprête à recouvrir, à balayer notre pays, pour le libérer et le purifier.

Churchill et de Gaulle! nous ne savons pas ce qu'ils ont dit— des échos nous en sont parvenus, un peu vagues; quatre heures de conversation, en deux jours: cordialité, satisfaction mutuelle, deux cigares...

Il ne nous en faut pas plus pour être heureux: on nous parlait de mésentente, de divergences graves et personnelles entre les représen-

tants des démocraties; et cela, pour les peuples, pour les soldats qui luttent pour un idéal commun, c'était à la fois incompréhensible et profondément douloureux.

Rien de tout cela n'était vrai, rien de tout cela n'était sérieux; les entretiens de marrakech se sont poursuivis dans une atmosphère "d'extrême cordialité"; et s'agissant de M. Churchill et du Général de Gaulle, comment aurait-il pu en être autrement?

Comment l'un ou l'autre d'entre eux aurait-il pu oublier, ne fût-ce qu'un moment, les jours tragiques de Tours, le 11 juin 1940, ou de Londres, les 17 et 18 juin 1940? Ces jours où la France écrasée ne trouvait plus que la voix du Général de Gaulle pour parler le langage de l'honneur, ces jours que M. Winston Churchill rappelait le 30 décembre 1941, lorsque, s'adressant au Parlement canadien, il s'écriait:

"Les hommes de Bordeaux, les hommes de Vichy n'ont pas voulu continuer la lutte avec nous. Ils sont restés prostrés aux pieds du conquérant. Ils l'ont entouré et flatté. Mais il y a eu des Français qui n'ont pas voulu plier les genoux et qui derrière le Général de Gaulle ont continué à se battre aux côtés des Alliés. Ils ont été condamnés à mort par les hommes de Vichy, mais leurs noms sont considérés et seront considérés avec un respect sans cesse accru par 9 Français sur 10 dans ce pays de France que j'ai connu naguère heureux et souriant."

Ce sont ces paroles, ce sont les faits qu'elles rappellent qui comptent aujourd'hui et compteront dans l'histoire; le reste n'est que mouvements d'humeur temporaires,

Miles

FRANCE ET ANGLETERRE

"La France Libre" publiait récemment un article digne d'attention: "La grandeur essentielle de la France," dû à la plume de G.-H. Wells. L'écrivain anglais bien connu y fait preuve des plus nobles sentiments dès les premiers mots: "Je sens, dit-il, en moi le besoin de louer et d'exalter la France," sentiments qui se manifestent jusqu'à la fin, ainsi qu'on en pourra juger par la dernière partie de l'article que voici.

L'Anglais et le Français — dans ce qu'ils ont chacun d'essentiel — se comprennent, car la lucidité de la France était nettement critique, son système n'était pas dogmatique. Il faut au monde beaucoup plus d'esprit encyclopédique, et seule la clarté française est capable de nous le donner. Pendant des générations, la France essentielle a ployé sous un faux écrasant de privilèges, d'intolérance et d'oppression. C'est en France que par une sorte d'harmonie naturelle est apparue la devise: Liberté, Egalité, Fraternité. La France a donné au monde ces notions inoubliables qui l'ont à jamais émancipé. Que cette France de lumière et de liberté ait été trahie par les ambitions personnelles de ses enfants, qu'elle soit tombée dans cette confusion politique où elle se débat encore aujourd'hui, qu'un désastre militaire l'ait finalement terrassée, ce sont là des faits qui appartiennent à la sombre tragédie de l'histoire, des malheurs que nous aurions bien pu avoir à partager, sans le fossé qui entoure notre île-forteresse. Cela est sans aucune importance pour le monde nouveau qui s'étend devant nous. France et Angleterre sont trop petites pour être indépendantes — mais en ces jours où les distances n'existent plus, tous les pays du monde sont dans le même cas. Qu'elles soient petites importe peu, à l'heure actuelle, sauf peut-être aux esprits ternes qui assoient une politique de puissance sur la philosophie "holiste". Ce que la France et l'Angleterre représentent, comme ne saurait le faire aucun autre pays, ce sont les valeurs éternelles de l'esprit humain. Elles sont indissolublement unies pour le progrès et l'émancipation de la pensée humaine. Qu'importe les empires, les défaites et les victoires, auprès de ces gloires durables?

Je ne saurais conclure sans saisir l'occasion qui m'est ici offerte de dire la grande affection et la gratitude qui m'attache à la France. Combien ce peuple à l'esprit agile a mis dans la vie humaine d'art, de joie et de beauté! Est-il, pour l'aisance et la vitalité, des films comparables à ceux où souffre l'esprit français? Depuis la peinture et la décoration jusqu'aux vins, à la cuisine et aux bonnes manières, le monde entier a quelque chose à apprendre des Français. "Ils" peuvent bien miner, assassiner mon Paris, ils ne l'empêcheront pas de ressurgir de quelque façon, ce Paris libre et bien-aimé d'innombrables jours heureux. Il est à peine une province de France que je n'aie visitée, dont je n'aie goûté le charme. C'est en France qu'on respire avant la guerre l'air le plus civilisé du monde. Elle savait mettre l'étranger à son aise, comme aucun pays n'a encore appris à le faire. Mais ces remarques finales ne sont que salutations personnelles, intimement comme les croix qu'on aligne à la fin d'une lettre. Ce que j'ai voulu dire surtout, c'est que la France a été et demeure à jamais un grand pays. Vive la France!

bruits de couloirs, incidents exagérés par des intéressés et des malveillants. En vérité, derrière Winston Churchill il y a l'Empire Britannique, derrière de Gaulle il y a la France; et depuis bien longtemps dans ces deux pays si essentiellement démocratiques, il n'y avait eu de chefs si spontanément, si librement suivis et acclamés. Leur rencontre, c'est en réalité celle des deux pays dont l'entente dans la guerre et dans la paix qui la suivra, est une obligation évidente. Et lorsque nous lisons — avec quelle joie — dans un journal de New-York ce titre en gros caractères: "Le Président Roosevelt vient de rencontrer le Général de Gaulle dans une atmosphère d'extrême cordialité", nous aurons la sensation que là encore deux hommes ont été les symboles de l'entente éternelle voulue par les peuples qui les ont appelés à leur tête, comme si la Statue de la Liberté, offrande de la France à l'Amérique s'apprêtait à traverser les mers vers son berceau d'origine, en messagère extraordinaire d'unité, de compréhension et de fraternelle amitié.

C'est le peuple qu'on insulte et qu'on menace quand on viole les lois, Georges Sand.

Pensée

C'est le peuple qu'on insulte et qu'on menace quand on viole les lois, Georges Sand.

Projet de Fédération française

Au nom de la Commission de la France d'Outre-mer à l'Assemblée Consultative, M. Pierre Olivier Lapie a déposé un rapport dans lequel il montre comment la constitution d'une Fédération des possessions françaises d'outre-mer contribuerait à assurer la paix sur des assises plus solides. En voici les passages les plus significatifs:

"La paix comme la guerre a ses nécessités stratégiques, scientifiques, économiques, politiques. Une Fédération française permet à la France de répondre utilement à ces nécessités.

"La paix, non moins que la guerre, aura ses nécessités stratégiques. Les possessions de la France unies à elle dans une Fédération lui donnent la possibilité de participer sous condition réciproque à la sauvegarde internationale de la paix, grâce à ses grands carrefours des airs et des eaux qui font partie de son domaine inaliénable et souverain.

"Dois-je rappeler le Tchad, pour les avions, comme le Cap pour les navires, qui ont déjà sauvé la Huitième Armée?"

"La paix, non moins que la guerre, aura ses nécessités scientifiques. Je pense à ses immenses travaux, qui doivent changer les habitudes des hommes, les climats et la vie comme le canal de Suez a changé les courants commerciaux du monde, et qui ne peuvent être menés à bien sans l'effort de toutes les nations.

"Je pense surtout à ces grandes croisades contre les maladies non seulement coloniales comme la trypanosomiase ou la lèpre, mais le typhus, la méningite, la syphilis, où l'oeuvre commune de l'Institut Pasteur et des grands centres américains, anglais et russes, doit vaincre le mal des hommes. La paix, non moins que la guerre, a ses nécessités économiques.

"Les organismes de guerre prévus pour le ravitaillement d'une armée comme le Centre du Moyen Orient deviendront-ils permanents? Utilisés pour la paix, deviendront-ils un organisme international pour la socialisation des matières premières? Dans ce cas ou dans des cas analogues, la Fédération française et ses richesses donnent à la France le droit et les devoirs d'entrée; enfin la paix, non moins que la guerre, a ses nécessités politiques.

"On arrive, dans les grandes nations, à une sorte d'équilibre, et à un niveau commun en politique indigène et, à part les différences des génies nationaux, et les expressions de langage il n'y a pas d'opposition de principe entre les déclarations de M. Cordell Hull, le 13 septembre 1943, et celles que nous attendons de M. Pieven.

"Mais je crois que l'on peut, en matière de politique internationale, aller beaucoup plus loin: groupons toutes ces nécessités au service de la paix du monde, considérons la Fédération Française, voisine au Pacifique des Indes Néerlandaises, voisine, en Amérique du Sud, de la Guyane hollandaise, voisine, en Afrique, du Congo belge. Si proche en même temps et parfois contiguë en Europe, de leurs Métropoles, la Belgique et la Hollande.

"N'y aurait-il pas dans l'utilisation d'une semblable contiguïté de leurs Métropoles et de leurs possessions, l'origine, souhaitable peut-être au début par des accords douaniers ou monétaires, toujours, en tous cas dans le respect des souverainetés nationales, d'un de ces grands systèmes des peuples qui ferait de l'Ouest européen une entité politique indispensable à la paix?"

"Combien faible serait la France pour offrir à l'Europe occidentale des éléments de reconstruction groupés si elle reste solitaire au bout de la presqu'île. Il faut apporter à une alliance l'utilité non seulement du potentiel mais de la puissance.

"Combien forte, car quelle utilité, quelle puissance serait la France (elle, hier, si lasse) si elle entraînait dans la paix, brusquement épanouie sur le monde, répartie sur la terre, puissante sur cinq Continents de la Fédération de ses fils."

CHEZ TORTONI

Au lieu de pleurer sur les calamités de la guerre, combien il serait doux de n'avoir à célébrer, sans gémissements, que l'anniversaire de la mort de Tortoni! C'est ce que font quelques vieux Parisiens, "boulevardiers" rescapés du XIXe siècle, qui ont connu dans leur jeune temps cet illustre café-glacier du boulevard des Italiens (angle de la rue Taitbout), dont la disparition en juin 1893 priva le monde intellectuel d'un foyer de vie ardente où s'élaboraient et se condensaient depuis le Premier Empire les opinions, les goûts et l'esprit du jour.

La politique, la presse, la littérature, la "haute gomme" s'y étaient coudoyés; toute l'histoire contemporaine y avait colporté ses grandes nouvelles et ses petits potins.

Au bas de ce peron légendaire, on voyait souvent vers 1830 un jeune cavalier, tout petit, mais très élégant et impertinent,

Le général de Lattre de Tassigny

Le Général Jean de Lattre de Tassigny est arrivé à Alger où il s'est mis immédiatement à la disposition du Général Charles de Gaulle: il servira utilement de trait d'union entre ce dernier et le Général Honoré Giraud.

Il est l'une des plus brillantes étoiles de cette "jeune armée française" dont les avis ne furent hélas! pas écoutés. Il a combattu bravement et intelligemment en France durant la première partie de la guerre, et il n'accepta jamais la défaite de son pays. Comme il avait été "le bras droit" du Général Weygand, généralissime de l'armée française, celui-ci l'emmena avec lui en Afrique du Nord lorsqu'il fut envoyé par le gouvernement de Pétain, et je suis bien sûr qu'il ne négligea rien pour ramener son chef égaré dans l'effrayante dédale de la contre-révolution dite nationale au sentiment du devoir patriotique — du vrai devoir patriotique: celui qui interdit à un officier de se mêler aux querelles politiques qui émeuvent son pays. Servitude et grandeur militaires!

En Tunisie, son action visa d'abord à faire échec au Général Rommel, à prévenir l'invasion de notre protectorat par les forces de l'Axe. Elle fut si efficace, cette action, que le gouvernement de Vichy ne tarda pas à le rappeler. Il fut promu au commandement de la division militaire de Montpellier: c'est de là qu'il partit pour organiser dans le massif aux armées allemandes, lorsqu'elles forcèrent les frontières de la "région non-occupée". Arrêté, emprisonné à Toulouse d'abord, à Lyon ensuite, il est parvenu à s'échapper en sciant les barreaux de la fenêtre de son cachot. Dès juin 1940, il était "de gaulliste". Il eût désiré rejoindre à Londres celui qu'il reconnaissait pour chef de la souveraineté française en exil.

J'ai bien connu de Lattre de Tassigny, dont l'intelligence ouverte, la grâce personnelle me ravirent à notre première rencontre, qui eut lieu au restaurant La Pérouse en 1933. Alors l'Etat-Major français venait d'entrer en conversation avec l'Etat-Major russe, et le Colonel de Lattre de Tassigny était chargé par le Général Weygand de me demander de mettre une sourdine à mes attaques contre le gouvernement des Soviets jusqu'alors hostile au gouvernement de notre République. Comme je n'avais cessé de tenir l'alliance franco-russe pour indispensable au salut de la France, comme d'ailleurs de la Russie, je ne me fis pas prier pour acquiescer à la demande qu'il me présentait. Au vrai, elle me comblait de joie. Ami des amis de mon pays, ennemi de ses ennemis, telle fut toujours en effet ma politique.

En 1935, quand fut signé le pacte franco-russe, dont notre Torré était le rapporteur à la Chambre des Députés, je rappelai dans mon journal ma rencontre du restaurant La Pérouse. Le Général Weygand, qui l'avait désirée, ne s'en souvenait plus, mais le Colonel de Lattre de Tassigny et moi, nous nous en souvenions, et bien. C'est que, pour nous, l'intérêt national doit avoir le pas sur tout intérêt personnel de classe ou de parti. Eh oui! Général Weygand!

E. E. (France-Amérique)

descendre de son cheval blanc. Il jetait la bride au groom de service et entra rejoindre ses amis; le Dr Véron, directeur de l'Opéra; de Jouy, "l'ermite de la Chaussée d'Antin"; le comte d'Orsay, prince des dandys; lord Seymour, impeccable gentleman que la foule s'obstinait à surnommer "Milord l'Arsoille"; le confondant à tort avec l'extravagant Charles de la Battut; Xavier Aubryet qui, plus tard, proposa fort sérieusement de garantir les grands boulevards contre la pluie en les recouvrant d'un vitrage, de la Madeleine à la Bastille, etc...

Mais qui est donc ce fier et fringant cavalier au cheval blanc? demandait un bourgeois fourvoyé par hasard chez Tortoni.

C'est Adolphe Thiers, critique d'art au Globe, un garçon très distingué, répondit l'interlocuteur; malheureusement sa taille n'est pas à la hauteur de son talent, et il n'arrivera jamais à rien: il est trop petit!

On avait un jour confié une lettre pour lui à un nouveau groom qui, connaissant mal les habitudes, la remit à un autre client — mais, mon ami, il y a erreur! se récria celui-ci: Je ne suis pas Thiers, je suis Karr. Alphonse Karr!

Oh! excusez-moi, fit le groom: je n'ai jamais été fort en math. Je me suis trompé de fraction.

Ric et Rac

GIRAUDOUX LE PACIFIQUE

Jean Giraudoux, qui était une grande gloire des lettres françaises contemporaines, vient de mourir à Paris. Il n'y a pas un livre ou une chronique de ce remarquable écrivain qui n'exprime à peu près complètement le génie vivifiant de la France dans ce qu'il a à la fois d'enjôlé et de grave, d'intelligent et de badin de réfléchi et de saillant.

L'oeuvre considérable de cet esprit de vaste culture est la résultante de plusieurs siècles d'une riche accumulation de pensée européenne et particulièrement française. Les philosophes français, les moralistes français, les conteurs français, les poètes, les dramaturges, les savants, les historiens, les romanciers, les juristes, les épistoliers, les chroniqueurs, les mémorialistes français des temps passés n'avaient aucun secret pour l'auteur de Bella de Siegfried et le Limousin et d'Intermezzo. Il a su, dans ses nombreux ouvrages, donner une place immense à tout ce bagage glorieux. Son style souple, plein d'étincelles, était néanmoins d'une belle vigueur.

Giraudoux était aussi un haut fonctionnaire qui se voulait de la tradition des commis de l'Etat à la Philippe Berthelot qu'il admirait beaucoup. Son séjour au quai d'Orsay du temps d'Aristide Briand l'a énormément aidé à servir la Troisième République par la littérature.

Depuis 1939, cependant, comme Commissaire de l'Information et comme vague ressortissant du gouvernement de Vichy, il a démontré que les événements le dépassaient de cent coudées après l'avoir surpris.

On peut citer de lui cette page écrite peu de temps avant la guerre et où il donnait sur le grand problème français du XXe siècle, l'aperçu le plus juste qui soit: La guerre dont les tueries sont pour les peuples abondants une sorte d'émigration sans valise, d'évaporation fatale à l'individu, mais profitable au pays, ils (des dirigeants français) la voyaient tout d'un coup devenue une question de vie ou de mort pour un peuple dont la population leur apparaissait brusquement, par comparaison avec les autres peuples, minuscule. Ils avaient, jusqu'ici, échappé à cette impression de déséquilibre, parce que notre situation excentrique nous séparait des fortes populations par un décalage continu: la Russie de 170 millions nous séparait de la Chine des 300 millions de Chinois; l'Allemagne de 70 millions nous séparait de la Russie, les nations à population nombreuse étaient notre barrière contre les nations surpeuplées; mais est-il pire danger, pour un pays de quarante millions d'habitants, que d'avoir quatre-vingts millions de gardiens? Autour des tables de Versailles, par ces morcelages, ces équilibres, ces opérations chirurgicales, ce n'était donc pas un débat de nations qui s'engageait, mais déjà un débat de races; sous l'uniforme vaincu, une race populaire, proliférante; sous l'uniforme vainqueur, une race stabilisée, et qui tendait à faire du traité un instrument au service de cette stabilisation. C'était le dernier exemple en Europe d'un traité imposé par des nations et non par des masses. C'était le dernier effort, suivi, mais incompris par nos alliés, pour imposer au monde la loi du plus faible.

Giraudoux est mort à 62 ans au faite d'une célébrité dont il jouissait depuis longtemps à l'étranger aussi bien qu'en France. Il n'y a pas eu pour la culture française, depuis la mort de Bergson, de deuil plus profondément ressenti que celui-là.

Alphonse de Chateaubriant est mort

La Radio Paris annonçait, le 8 janvier, la mort d'Alphonse de Chateaubriant, directeur de "La Gerbe, le grand hebdomadaire de la collaboration.

Nous ignorons si Alphonse de Chateaubriant est mort de sa mort ou bien exécuté par un patriote. Peu d'hommes sont arrivés si rapidement à la gloire littéraire, — peu d'hommes ont déshonoré leur plume avec tant d'éclat.

"La Brière" et "Monsieur de Lourdes" ont assuré à Alphonse de Chateaubriant une très belle place dans la littérature moderne. Rien ne laissait prévoir le rôle qu'il allait jouer dans son pays, comme propagandiste des nazis d'abord, comme leur agent ensuite.

La conversion de l'écrivain au Nazisme fut annoncée par la publication, au retour d'un voyage en Allemagne, de la fameuse

"Gerbe de Forces" qui saluait en Hitler des temps modernes. Les dits incontestables d'écrivain, une langue riche et imagée faisaient de ce livre, à la veille de la guerre un instrument de propagande particulièrement efficace. Il circula partout: dans les salons et dans les écoles, dans l'armée et dans les milieux intellectuels des provinces.

Après l'occupation de Paris, Alphonse de Chateaubriant fonda l'hebdomadaire "La Gerbe", imprimé rue S.-Gothard sur les presses de l'ancien "Candido". Seul le Gringoire dépassait La Gerbe en ignominie collaborationniste.

Trois jours après l'annonce de la mort de Chateaubriant, la radio signalait l'assassinat "par les terroristes" de Jean Phiale, rédacteur en chef de "Gringoire".

(Pour la Victoire)

L'ASSURANCE-VIE LUTTE CONTRE L'INFLATION. Les épargnes des assurés contribuent largement à l'effort de guerre et à l'organisation de l'après-guerre. Un des avantages importants qu'offre l'assurance-vie en ces temps troublés est la mobilisation des épargnes individuelles contre l'inflation, ennemi insidieux, mais non moins destructeur. Ainsi, suivant l'avis d'un groupe de concitoyens rompus aux affaires et dignes de confiance qui vendent de l'assurance-vie, des millions d'hommes et de femmes, songeant à l'avenir, se sont privés des objets de luxe qu'ils auraient pu se procurer et ont épargné en vue d'assurer leur bien-être et celui des personnes qui leur sont chères. Seulement l'an dernier, les détenteurs de polices de la Sun Life of Canada, s'élevant à un million, ont affecté \$112 millions de leurs épargnes au versement de primes d'assurance-vie. Les années de guerre ont grandement accru l'utilité première de l'assurance-vie, c'est-à-dire la protection de l'individu et de la famille au moment où l'un et l'autre en ont le plus besoin. En effet, depuis le mois de septembre 1939, la Sun Life of Canada a versé 365 millions de dollars aux détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires; ces versements constituent, par ces temps difficiles, un important facteur de stabilité dans l'économie domestique. L'assuré de la Sun Life of Canada a droit à un avantage important: l'assurance-vie en ces temps troublés est la mobilisation des épargnes individuelles contre l'inflation, ennemi insidieux, mais non moins destructeur. Ainsi, suivant l'avis d'un groupe de concitoyens rompus aux affaires et dignes de confiance qui vendent de l'assurance-vie, des millions d'hommes et de femmes, songeant à l'avenir, se sont privés des objets de luxe qu'ils auraient pu se procurer et ont épargné en vue d'assurer leur bien-être et celui des personnes qui leur sont chères. Seulement l'an dernier, les détenteurs de polices de la Sun Life of Canada, s'élevant à un million, ont affecté \$112 millions de leurs épargnes au versement de primes d'assurance-vie. Les années de guerre ont grandement accru l'utilité première de l'assurance-vie, c'est-à-dire la protection de l'individu et de la famille au moment où l'un et l'autre en ont le plus besoin. En effet, depuis le mois de septembre 1939, la Sun Life of Canada a versé 365 millions de dollars aux détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires; ces versements constituent, par ces temps difficiles, un important facteur de stabilité dans l'économie domestique. L'assuré de la Sun Life of Canada a droit à un avantage important: l'assurance-vie en ces temps troublés est la mobilisation des épargnes individuelles contre l'inflation, ennemi insidieux, mais non moins destructeur. Ainsi, suivant l'avis d'un groupe de concitoyens rompus aux affaires et dignes de confiance qui vendent de l'assurance-vie, des millions d'hommes et de femmes, songeant à l'avenir, se sont privés des objets de luxe qu'ils auraient pu se procurer et ont épargné en vue d'assurer leur bien-être et celui des personnes qui leur sont chères. Seulement l'an dernier, les détenteurs de polices de la Sun Life of Canada, s'élevant à un million, ont affecté \$112 millions de leurs épargnes au versement de primes d'assurance-vie. Les années de guerre ont grandement accru l'utilité première de l'assurance-vie, c'est-à-dire la protection de l'individu et de la famille au moment où l'un et l'autre en ont le plus besoin. En effet, depuis le mois de septembre 1939, la Sun Life of Canada a versé 365 millions de dollars aux détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires; ces versements constituent, par ces temps difficiles, un important facteur de stabilité dans l'économie domestique. L'assuré de la Sun Life of Canada a droit à un avantage important: l'assurance-vie en ces temps troublés est la mobilisation des épargnes individuelles contre l'inflation, ennemi insidieux, mais non moins destructeur. Ainsi, suivant l'avis d'un groupe de concitoyens rompus aux affaires et dignes de confiance qui vendent de l'assurance-vie, des millions d'hommes et de femmes, songeant à l'avenir, se sont privés des objets de luxe qu'ils auraient pu se procurer et ont épargné en vue d'assurer leur bien-être et celui des personnes qui leur sont chères. Seulement l'an dernier, les détenteurs de polices de la Sun Life of Canada, s'élevant à un million, ont affecté \$112 millions de leurs épargnes au versement de primes d'assurance-vie. Les années de guerre ont grandement accru l'utilité première de l'assurance-vie, c'est-à-dire la protection de l'individu et de la famille au moment où l'un et l'autre en ont le plus besoin. En effet, depuis le mois de septembre 1939, la Sun Life of Canada a versé 365 millions de dollars aux détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires; ces versements constituent, par ces temps difficiles, un important facteur de stabilité dans l'économie domestique. L'assuré de la Sun Life of Canada a droit à un avantage important: l'assurance-vie en ces temps troublés est la mobilisation des épargnes individuelles contre l'inflation, ennemi insidieux, mais non moins destructeur. Ainsi, suivant l'avis d'un groupe de concitoyens rompus aux affaires et dignes de confiance qui vendent de l'assurance-vie, des millions d'hommes et de femmes, songeant à l'avenir, se sont privés des objets de luxe qu'ils auraient pu se procurer et ont épargné en vue d'assurer leur bien-être et celui des personnes qui leur sont chères. Seulement l'an dernier, les détenteurs de polices de la Sun Life of Canada, s'élevant à un million, ont affecté \$112 millions de leurs épargnes au versement de primes d'assurance-vie. Les années de guerre ont grandement accru l'utilité première de l'assurance-vie, c'est-à-dire la protection de l'individu et de la famille au moment où l'un et l'autre en ont le plus besoin. En effet, depuis le mois de septembre 1939, la Sun Life of Canada a versé 365 millions de dollars aux détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires; ces versements constituent, par ces temps difficiles, un important facteur de stabilité dans l'économie domestique. L'assuré de la Sun Life of Canada a droit à un avantage important: l'assurance-vie en ces temps troublés est la mobilisation des épargnes individuelles contre l'inflation, ennemi insidieux, mais non moins destructeur. Ainsi, suivant l'avis d'un groupe de concitoyens rompus aux affaires et dignes de confiance qui vendent de l'assurance-vie, des millions d'hommes et de femmes, songeant à l'avenir, se sont privés des objets de luxe qu'ils auraient pu se procurer et ont épargné en vue d'assurer leur bien-être et celui des personnes qui leur sont chères. Seulement l'an dernier, les détenteurs de polices de la Sun Life of Canada, s'élevant à un million, ont affecté \$112 millions de leurs épargnes au versement de primes d'assurance-vie. Les années de guerre ont grandement accru l'utilité première de l'assurance-vie, c'est-à-dire la protection de l'individu et de la famille au moment où l'un et l'autre en ont le plus besoin. En effet, depuis le mois de septembre 1939, la Sun Life of Canada a versé 365 millions de dollars aux détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires; ces versements constituent, par ces temps difficiles, un important facteur de stabilité dans l'économie domestique. L'assuré de la Sun Life of Canada a droit à un avantage important: l'assurance-vie en ces temps troublés est la mobilisation des épargnes individuelles contre l'inflation, ennemi insidieux, mais non moins destructeur. Ainsi, suivant l'avis d'un groupe de concitoyens rompus aux affaires et dignes de confiance qui vendent de l'assurance-vie, des millions d'hommes et de femmes, songeant à l'avenir, se sont privés des objets de luxe qu'ils auraient pu se procurer et ont épargné en vue d'assurer leur bien-être et celui des personnes qui leur sont chères. Seulement l'an dernier, les détenteurs de polices de la Sun Life of Canada, s'élevant à un million, ont affecté \$112 millions de leurs épargnes au versement de primes d'assurance-vie. Les années de guerre ont grandement accru l'utilité première de l'assurance-vie, c'est-à-dire la protection de l'individu et de la famille au moment où l'un et l'autre en ont le plus besoin. En effet, depuis le mois de septembre 1939, la Sun Life of Canada a versé 365 millions de dollars aux détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires; ces versements constituent, par ces temps difficiles, un important facteur de stabilité dans l'économie domestique. L'assuré de la Sun Life of Canada a droit à un avantage important: l'assurance-vie en ces temps troublés est la mobilisation des épargnes individuelles contre l'inflation, ennemi insidieux, mais non moins destructeur. Ainsi, suivant l'avis d'un groupe de concitoyens rompus aux affaires et dignes de confiance qui vendent de l'assurance-vie, des millions d'hommes et de femmes, songeant à l'avenir, se sont privés des objets de luxe qu'ils auraient pu se procurer et ont épargné en vue d'assurer leur bien-être et celui des personnes qui leur sont chères. Seulement l'an dernier, les détenteurs de polices de la Sun Life of Canada, s'élevant à un million, ont affecté \$112 millions de leurs épargnes au versement de primes d'assurance-vie. Les années de guerre ont grandement accru l'utilité première de l'assurance-vie, c'est-à-dire la protection de l'individu et de la famille au moment où l'un et l'autre en ont le plus besoin. En effet, depuis le mois de septembre 1939, la Sun Life of Canada a versé 365 millions de dollars aux détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires; ces versements constituent, par ces temps difficiles, un important facteur de stabilité dans l'é

Papotages du P'tit Doc

Chez les "Têtes Plates"!

Le sentiment de la paternité, s'il faut en croire les dires mielleux de poètes de dernier ordre, règne sur le monde; de même règne sur le monde le sentiment de la maternité. Toutefois, il semble bien qu'un peu de légitime et de moins légitime orgueil serve de base à ces poussées de la nature. Ainsi toute maman a la fierté d'une Amazone pour exhiber aux yeux d'une parenté ravie la force herculéenne et le génie de sa progéniture. Il n'est pas lieu de déterminer le pourcentage de logique à la base de cette impulsion. Mais il est facilement possible d'établir à quels abus cet engouement mène trop de parents.

Voilà dix à quinze mois qu'un poupon braillier est entré dans telle maison de faubourg. On se serre un peu la ceinture; on se ménage à soi-même le peu de pain que la vie peut nous garder et on choie le Bambino au meilleur du possible. Arrive bientôt l'âge fatidique des premiers pas. Bien avant que le poupon ait avancé suffisamment l'ossification de son squelette, on vous le poste carrement sur ses petons et, d'abord à quatre pattes puis à deux, on apprend au nouvel homme l'essentiel métier de la marche par soi-même. Dans l'exercice de ce manège apparemment si innocent, on fait marcher l'enfant trop jeune ou trop longtempes. La fierté de la parenté doit vite en rabattre: l'idole qu'on tentait d'exhiber comme un lion et de qui s'épataient tous les "mon oncle" et "ma tante" vous prend le plus insensiblement du monde, dans ses membres inférieurs, la conformation d'une "tonne à vin". Sous l'excès de poids de ce petit corps en formation, les jambes ont vite fait de s'évaser, de s'incurver et la coqueluche de la parenté est pour la vie condamnée à diriger la jambe gauche vers l'occident pendant que l'autre pointe vers Jérusalem.

Plus tard, les jeunes habitants de la Terre doivent prendre le chemin des écoles. A cet ancre de formation, ils encourent trop souvent les moins réparables des déformations. Il en est une preuve indéniable: c'est qu'à 20 ans, il est peu de squelettes parfaits parmi la jeunesse. Chacun, par suite d'une habitude inconsciemment adoptée, a communiqué à son échine ou à sa cage thoracique quelque pli douteux. Le cocasse de l'affaire, c'est que la perfection du squelette fait surtout défaut chez les demesseilles, par conséquent dans un royaume où siège l'harmonie. Dans maintes institutions d'enseignement des Etats-Unis, pendant les périodes patiemment attendues de "Deo Gratias", on groupe les élèves pour une séance de culture physique. Quelques allongements de bras, quelques flexions du genou, quelques tentatives d'aérobic, et les élèves, avec des poumons renouvelés et des déformations contrebalançées, se remettent à l'étude.

Voilà déjà longtemps que le monde a la notion de la mollesse des jeunes os. Ainsi, si on étudie l'anthropologie, on notera que certaines peuplades sauvages choisissaient comme chef un adolescent à la tête aplatie comme une promenade. Ce spécimen de l'espèce, dans l'estime de la peuplade, ne manquait jamais d'avoir du génie militaire avancé. D'ailleurs, même aujourd'hui, la pla-

litude de la tête est loin d'être un empêchement à une haute carrière militaire. Chez cette peuplade de sauvages, les mères peinaient à écraser la tête de leurs fils. On déposait l'enfant dans un berceau trop court et on lui appuyait une planche sur la tête. Le pauvre ciboulot en mal de s'arrondir devait forcément épouser la forme de la planche. Et c'était ainsi que l'on formait les plus terribles guerriers. Cette façon de juger des aptitudes par les bosses et dépressions de la tête ne manque pas de cadrer avec les données des phrénologues. Chacun sait que ce clan de psychologues tente de nous trouver la bosse des affaires quand nous crouppissons dans l'indigence, la bosse de l'amour quand quelque Juliette nous a rompu le cœur, et la bosse... des bossus quand nous avons la conviction de ressembler à quelque dieu antique. Ce clan n'est d'ailleurs pas sans défaut à la cuirasse. Avec un peu d'imagination, en effet, des parents ambitieux pourraient toujours communiquer à leur progéniture toutes les bosses de bon aloi, tout en leur épargnant les bosses de malheur. C'est ainsi que l'on fabrique les génies en notre siècle vingtième.

Le squelette d'un individu dit ordinairement l'histoire de sa vie. C'est ce même squelette qui constitue un gage de son identité. En droit criminel, on n'a pu passer outre à ce principe. Outre la photographie et les empreintes digitales, on a souvent, en certains corps de police, de conserver les mensurations exactes du squelette des criminels. On vous mesure tous les bouts d'os du prisonnier; on lui fait subir l'épreuve des rayons X pour réperer les déformations internes. Chaque homme, en effet, possède ses os bien à lui, jamais identiques à ceux du voisin et, d'après Carrel, toujours caractéristiques du fonctionnement des endocrines, ou glandes à sécrétions internes. Fort heureusement, les criminels n'ont pas tous, comme ce brave Mouron Rouge, l'art de se contracter et de se détendre à volonté pour devenir successivement le juif râtatiné et le noble anglais. Les criminels arrivent assez souvent à se déformer le visage, ou à rendre intelligibles leurs empreintes digitales, mais, bon gré mal gré, ils doivent toujours compter avec la trahison de leur squelette, manuel de leur propre histoire.

P'tit Doc

7/2/44

AVIS

L'honorable M. Edgar Rochette, Ministre du Travail de la Province de Québec, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi de la convention collective (S.R.Q., 1941, chapitre 163), donne avis par les présentes, qu'il a reçu une requête d'extension de la convention collective de travail relative aux employés de la municipalité dont la juridiction territoriale s'étend à la ville de Saint-Jérôme.

L'avis de requête d'extension de cette convention a été publié dans la Gazette officielle de Québec du 5 février 1944 de la façon suivante: Conformément aux dispositions de la Loi de la Convention collective (S.R.Q., 1941, chapitre 163), avis est par les présentes donné par l'honorable Edgar Rochette, Ministre du Travail, que les parties contractantes ci-après mentionnées lui ont présenté une requête à l'effet de rendre obligatoire la convention collective de travail intervenue entre:

D'une part: La Ville de Saint-Jérôme, Et d'autre part: L'Union fédérale des Employés municipaux, local 119, affiliée au Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

pour l'employeur et les salariés visés suivant les conditions ci-après: I.—Définition:—Le terme "employé", pour fins d'application de la présente convention, comprend tous les employés de la Ville travaillant à Saint-Jérôme, district de Terrebonne, à l'exception des suivants: Le Greffier et le Trésorier de la Ville Le Directeur de police Le Contremaître

Tous les employés occupant une position non qualifiée régulière, en tant que la ville respectera les clauses de cette convention. II.—Taux de salaires:—Les taux de salaires suivants seront payés pour les occupations ou métiers ci-après mentionnés: Service des incendies et de la Police: Directeur par année \$2,075.00 Capitaine 1,765.00

Station de pompage de l'aqueduc: Préposé au fonctionnement des pompes 1,560.00 Aide du mécanicien de machines fixes 1,222.00 Garde-magasin 1,664.00 Contremaître 1,232.00 Commis 1,664.00

Homme travaillant au dépôt: \$16.00 par semaine de travail Gardien des parcs et de l'Hôtel de Ville 22.25 par semaine Bureaux: par année Greffier \$2,235.00 Greffier adjoint 1,872.00 Trésorier 2,390.00 Trésorier-adjoint 1,975.00 Commis 1,810.00 Percepteur 1,610.00

Premier chef de groupe (devant surveiller les travaux seulement) l'heure 0.60 Chef de groupe (devant travailler le gros) 0.58 1/2 Journalier régulier, à qui le boni de vie chère a été accordé l'an dernier, continue de recevoir le même salaire de 0.48 1/2

III.—Promotions et déplacements:—A.—Avenant tout cas de vacance dans un département à la suite du décès, du déplacement d'un employé à un autre département, de son congédiement ou provisoire, les employés du département où s'est produite la vacance doivent, dans tous les cas, avoir la préférence lorsqu'il s'agit de remplir ladite vacance, à moins qu'un membre d'audit département n'ait les qualités requises ou les capacités nécessaires pour remplir cette vacance à l'avantage de la Ville, à la discrétion du Conseil municipal.

B.—Les mêmes règles régiront les promotions ou déplacements à une situation plus avantageuse, sauf qu'alors la Ville devra tenir compte de l'expérience, de la compétence, des années de service et du caractère général de l'employé. IV.—Congédiement et embauchage:—A.—Nonobstant tout autre disposition contraire, tous les nouveaux employés sont mis à l'essai pour une période de trois mois durant laquelle ils sont considérés comme employés temporaires seulement et aucun droit d'ancienneté ne leur sera reconnu pendant cette période.

B.—Après cette période de trois mois d'un travail continu pour la Ville, cet employé pourra être considéré comme employé régulier et profiter des avantages conférés par la présente convention, si le Conseil municipal juge que cet employé a la compétence requise pour remplir la charge qu'il occupe, sauf dans les cas d'indigence. C.—Qualifications:—La Ville aura droit d'établir, par résolution, les qualifications nécessaires que devra posséder une personne pour occuper à l'avenir une position régulière. Cette clause ne s'appliquera pas aux employés occupant actuellement telle position.

La liste des qualifications requises devra être préparée et déposée

chez le greffier de la Ville de Saint-Jérôme, à l'effet de rendre obligatoire la convention collective de travail intervenue entre: L'honorable M. Edgar Rochette, Ministre du Travail de la Province de Québec, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi de la convention collective (S.R.Q., 1941, chapitre 163), donne avis par les présentes, qu'il a reçu une requête d'extension de la convention collective de travail relative aux employés de la municipalité dont la juridiction territoriale s'étend à la ville de Saint-Jérôme.

L'avis de requête d'extension de cette convention a été publié dans la Gazette officielle de Québec du 5 février 1944 de la façon suivante: Conformément aux dispositions de la Loi de la Convention collective (S.R.Q., 1941, chapitre 163), avis est par les présentes donné par l'honorable Edgar Rochette, Ministre du Travail, que les parties contractantes ci-après mentionnées lui ont présenté une requête à l'effet de rendre obligatoire la convention collective de travail intervenue entre:

Commissaire-censeur



CLEMENT TREMBLAY Clément TREMBLAY, de Ayers Limited, Lachute, P. Qué., Président, Melbourne Merchandising Limited, élu membre du Bureau de prommisseurs-Censeurs de La Banque Provinciale du Canada.

Administrateur CECIL L. CARSLY Cécil L. CARSLY, Président, Canada Vinegar Co. Limited, Toronto et The Lion Vinegar Co. Limited, Montréal, élu membre du Conseil d'Administration de La Banque Provinciale du Canada.

On chuchote que... (suite de la première page) nos autres quotidiens sans distinction, ne sont pas tous et nécessairement des... intellectuels? Est-ce pour cela que le Devoir, n'ayant pas de "papier" de M. Duhamel, a tenu à reproduire, samedi dernier, un article: "La grande pitié des gens de plume" de Maurice Huret (La Gazette de Lausanne)? On nous excusera de nous contenter, pour aujourd'hui, de poser à ce sujet un simple point d'interrogation.

Un journal indépendant en politique, — quand nous disons un journal indépendant en politique, on comprendra qu'il ne s'agit pas du Devoir, — annonçant samedi dernier la nomination de M. André Laurendeau, le Bloc Popu étant devenu biphéale, comme chef provincial dudit Bloc Popu, soumettait à ses lecteurs que celui-ci serait "reconnu comme l'un des plus grands défenseurs de la cause canadienne-française dans la province." Entre nous, amis lecteurs, ne trouvez-vous pas cela un peu fort en café? Les nationalistes de 1944 auraient-ils renié Henri Bourassa? M. l'abbé Lionel Groulx? MM. Paul Gouin et René Chalouit? même Me Maxime Raymond, C.R., fondateur du Bloc, ex-futur-juge de la Cour supérieure, ex-futur aspirant ministre plénipotentiaire du Canada à Paris, et toujours élu jusqu'à date, aux élections générales de 1940 comme aux élections précédentes, comme député "libéral officiel"? Si ce n'est pas pousser trop loin l'indiscrétion — entre "rouges" on peut bien se permettre de petites familiarités, — qu'en pense lui-même le député de Beauharnois-Laprairie aux Communes? ...

T. S. F. NOS COLLEGES AU MICRO Le dimanche, 13 février 1944 à 7 heures p.m.

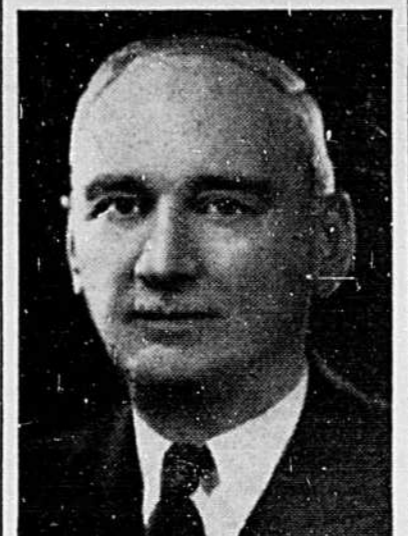
Le sujet qui sera soumis au tournoi littéraire de Radio-College, le dimanche, 13, à 7 heures du soir, portera sur "Le théâtre français au XVIIe siècle". Il mettra en présence le Collège Saint-Alexandre et le Séminaire Sainte-Croix de S.-Laurent.

Les délégués de Saint-Alexandre seront: MM. Pierre Bour-nival, Rodolphe Bilodeau et Claude Poirier et ceux du Séminaire de Sainte-Croix, MM. Jean-Paul Pinsonneault et Joseph Patenaude.

Cette émission de Radio-Canada sera relayée de la salle de l'Ermitage à Montréal.

LE QUESTIONNAIRE DE LA JEUNESSE Ce sont les premiers de classe des huitième et neuvième qui prendront part au jeu du Questionnaire de la Jeunesse, à Radio-Canada, le samedi, 12 février, à la salle de l'Ermitage à Montréal. L'Oncle Pierre est l'animateur de cette émission.

Administrateur



CLEMENT TREMBLAY Clément TREMBLAY, de Ayers Limited, Lachute, P. Qué., Président, Melbourne Merchandising Limited, élu membre du Bureau de prommisseurs-Censeurs de La Banque Provinciale du Canada.

Administrateur CECIL L. CARSLY Cécil L. CARSLY, Président, Canada Vinegar Co. Limited, Toronto et The Lion Vinegar Co. Limited, Montréal, élu membre du Conseil d'Administration de La Banque Provinciale du Canada.

On chuchote que... (suite de la première page) nos autres quotidiens sans distinction, ne sont pas tous et nécessairement des... intellectuels? Est-ce pour cela que le Devoir, n'ayant pas de "papier" de M. Duhamel, a tenu à reproduire, samedi dernier, un article: "La grande pitié des gens de plume" de Maurice Huret (La Gazette de Lausanne)? On nous excusera de nous contenter, pour aujourd'hui, de poser à ce sujet un simple point d'interrogation.

Un journal indépendant en politique, — quand nous disons un journal indépendant en politique, on comprendra qu'il ne s'agit pas du Devoir, — annonçant samedi dernier la nomination de M. André Laurendeau, le Bloc Popu étant devenu biphéale, comme chef provincial dudit Bloc Popu, soumettait à ses lecteurs que celui-ci serait "reconnu comme l'un des plus grands défenseurs de la cause canadienne-française dans la province." Entre nous, amis lecteurs, ne trouvez-vous pas cela un peu fort en café? Les nationalistes de 1944 auraient-ils renié Henri Bourassa? M. l'abbé Lionel Groulx? MM. Paul Gouin et René Chalouit? même Me Maxime Raymond, C.R., fondateur du Bloc, ex-futur-juge de la Cour supérieure, ex-futur aspirant ministre plénipotentiaire du Canada à Paris, et toujours élu jusqu'à date, aux élections générales de 1940 comme aux élections précédentes, comme député "libéral officiel"? Si ce n'est pas pousser trop loin l'indiscrétion — entre "rouges" on peut bien se permettre de petites familiarités, — qu'en pense lui-même le député de Beauharnois-Laprairie aux Communes? ...

T. S. F. NOS COLLEGES AU MICRO Le dimanche, 13 février 1944 à 7 heures p.m.

Le sujet qui sera soumis au tournoi littéraire de Radio-College, le dimanche, 13, à 7 heures du soir, portera sur "Le théâtre français au XVIIe siècle". Il mettra en présence le Collège Saint-Alexandre et le Séminaire Sainte-Croix de S.-Laurent.

Les délégués de Saint-Alexandre seront: MM. Pierre Bour-nival, Rodolphe Bilodeau et Claude Poirier et ceux du Séminaire de Sainte-Croix, MM. Jean-Paul Pinsonneault et Joseph Patenaude.

Cette émission de Radio-Canada sera relayée de la salle de l'Ermitage à Montréal.

LE QUESTIONNAIRE DE LA JEUNESSE Ce sont les premiers de classe des huitième et neuvième qui prendront part au jeu du Questionnaire de la Jeunesse, à Radio-Canada, le samedi, 12 février, à la salle de l'Ermitage à Montréal. L'Oncle Pierre est l'animateur de cette émission.

COIN DES PROFESSIONNELS

AVOCAT LEGAULT & LEGAULT AVOCATS ET PROCUREURS L.L.L. LEGAULT, K.C. FERNAND LEGAULT, B.A., LL.B. 295, rue Main LACHUTE OUY LEGAULT, B.A., LL.B. 10 ouest, rue Saint-Jacques M.A. 3866 — Montréal

AVOCAT GASTON GIBEAULT AVOCAT de BOURASSA & GIBEAULT 5, rue Préfontaine SAINTE-AGATHE-DES-MONTS Résidence: ATLANTIC 3297

AVOCAT Paul Larose, B.A., LL.B. AVOCAT 84, rue Bainville SAINTE-THERESE Téléphone 230 Résidence 185

AVOCAT CLAUDE PREVOST AVOCAT Substitut du procureur général Chambre 313 132 ouest, rue Saint-Jacques MONTREAL Bureau: PLATEAU 5060-5069

AVOCAT GUY FAVREAU AVOCAT Edifice Versailles Chambre 100 H.A. 7323 60 ouest, rue Saint-Jacques MONTREAL

AVOCAT Lucien Bourbonnais AVOCAT — BARRISTER 10 OUEST, RUE ST-JACQUES SUITE - IMMEUBLE THEMIS PLATEAU 5241

AVOCAT MARIO BEAUDRY B.A., LL.M. Avocat et Procureur STE-AGATHE-DES-MONTS Résidence: 159, Tour du Lac BUREAU: 43, S.-Vincent Tél. 374 Tél. 217

AVOCAT HENRI PREVOST AVOCAT 335, rue LABELLE Tél.: 35 SAINT-JEROME, Qué. Téléphone: PLATEAU 5069

NOTAIRE J.-MARC VERMETTE NOTAIRE Saint-Janvier Co. Terrebonne Tél. 622-22

AVOCAT LEANDRE PREVOST AVOCAT Immeuble Transportation Chambre 313 132 ouest, rue Saint-Jacques MONTREAL

ARCHITECTE LOUIS NICOLAS ARCHITECTE 430, rue MELANÇON Tél. 510 SAINT-JEROME

DENTISTE Dr Jules Pagé CHIRURGIEN - DENTISTE Ex-interne à Forsyth, Boston 310, rue SAINT-GEORGES SAINT-JEROME

C.P.A. Lorenzo Bélanger, C.P.A. Comptable public licencié Expert en impôts sur le revenu et taxe de vente 630 ouest, DORCHESTER MONTREAL

MAISON A VENDRE Maison de 2 logements de 7 appartements à vendre. Située à 51 Saint-André. S'adresser à la même adresse 4-11-18-24

ACHETEZ et employez "SUCRINE" un bon substitut du sucre. LIQUIDE. Agréable au goût. Sucre vous baveux chauds ou froids. Economise le sucre dans pâtisseries, céréales, compotes, desserts, etc. AIDE AU RATIONNEMENT. Directions anglaises et françaises. (Echantillon sur demande 10 cts). Emballage garanti. Livraison rapide. PRIX MALLE PAYEE. Bouteille 2oz. (1-\$0.75) (6-\$4.25) (12-\$8.00) Bouteille 16 oz. (1-\$4.00). Adressez commandes avec bon mandat à: PARFUMERIE IDEALE, ENRG., Casier 1352, Québec, P. Q.

LOGEMENT POUR LE LOUER On demande pour le 1er mai prochain, un logement de 5 ou 6 pièces à louer, pour une petite famille très recommandable. Toutes les informations au sujet d'un logement en location seront reçues avec reconnaissance au numéro 303, rue de Villemaire, Saint-Jérôme. 28-4-11

MAISON A VENDRE Maison seule, avec toutes les commodités, située à 196 Brière. Bons appartements. S'adresser à W. Wilson, directeur de funérailles 472 La-Plante, Tél. 496. J'ai aussi en mains deux chevaux vites et autres chevaux d'ouvrage à vendre. J'ai aussi des voitures pour promenade, pour 2 à 15 personnes. S'adresser au même numéro.

COMMANDEZ DES MAINTENANT VOS POUSSINS APPROUVES PAR LE GOUVERNEMENT ET EVITEZ-VOUS LES DESAPPOINTEMENTS Livraison immédiate de poussins primés d'un jour. LE GHORNS: Poulettes, 90% garanties, \$26.00 le cent; Poussins mélangés: \$14.00 le cent; Cockerels, \$3.00 le cent. Barred - Rocks, New - Hampshire, Sussex - Hybrids, Sussex X New Hampshire, Barred Rocks X New Hampshire, Leghorn X New Hampshire Poulette, 90% garanties, \$24.50 le cent; Cockerels, \$9.00 le cent. Épargnez du temps, commandez d'après cette annonce. Magnifique catalogue en français envoyé gratuitement sur demande. Satisfaction garantie. MONKTON POULTRY FARMS, Monkton, Ontario. 4-11-18-25 fév. 44

REPARATIONS Tout genres de machines à coudre réparées à 571, rue Labelle, chez M. René Leclair 11-18-25-24

MAISON A LOUER 2 logements de 3 appartements à louer. Eau courante et toilette. S'adresser à Paul Blondin, Rang Saint-Antoine, Saint-Jérôme. Tél. 94 J. 11. 11-18-25 fév. 44

MAISON A VENDRE 60 arpents cultivables, 100 arpents boisés avec 1200 érabes. Outillage complet pour cabane à sucre. Bâtisses récentes. A bon marché, avec ou sans roulant. S'adresser à René Labelle, 1ère Côte John, S.-Jérôme.

ATTENTION Chez ERNEST FUGERE On achète, on répare et on vend des accordéons S'adresser à 567, ave Lachaine, S.-Jérôme



Le Canada jette dans son effort de guerre tout l'acier Canadien, eux-mêmes aussi trempés que l'acier et de la totalité de ses usines produisant à un rendement sans précédent.

L'acier — pour les navires de guerre qui vont aider le Navire de l'Etat à traverser tous les périls et parvenir au Port de la Victoire — pour les tanks et les voitures blindées, les canons et les torpilles — pour les mille outils nécessaires à la guerre, les machines, les pièces — l'acier coule à flots dans les usines, obéissant à la volonté de fer et à la force de milliers de Canadiens, eux-mêmes aussi trempés que l'acier et loyaux serviteurs de leur pays, et combattant ainsi avec nos armées.

BANQUE DE MONTREAL BANQUE QUI ACCUEILLE BIEN LES PETITS DEPOSANTS SERVICE DE BANQUE MODERNE ET EXPERIMENTE Succursale de Ste-Agathe-des-Monts: M. I. WALSH, Gérant Succursale de Ste-Thérèse: J. P. E. BARBEAU, Gérant Succursale de St-Jérôme: R. P. GONDREAU, Gérant Succursale de St-Jovite: J. G. MONGEAU, Gérant

# Nouvelles du comté de Terrebonne

## L'honorable Hector Perrier

Le vendredi, 4 février, à Québec, l'honorable Hector Perrier assistait à des réunions du Conseil des ministres et recevait quelques visiteurs. A son bureau de Montréal samedi, il accordait des entrevues à plusieurs personnes et le soir assistait au banquet organisé par l'Ecole Polytechnique, banquet au cours duquel le Dr Karl Compton, président de Massachusetts Institute of Technology, était l'hôte d'honneur. Le ministre passait la journée de dimanche à Montréal. Lundi, encore à son bureau de Montréal, en plus d'accorder son attention à un fort volumineux courrier, il recevait plusieurs personnes et quelques délégations. Il partait le soir pour Québec où mardi, mercredi et jeudi, il assistait aux séances de la Chambre et participait aux réunions du Conseil des ministres.

## Grand concours

C'est dimanche, le 13 du courant, qu'aura lieu au Mont-Tremblant, la course annuelle de skis, organisée sous les auspices du Club de Ski de Saint-Jovite. Nous avons donné, la semaine dernière, quelques-unes des conditions d'inscription. Nous croyons opportun de répéter que les membres des clubs du C.A.S.A. et ceux des associations affiliées sont admissibles. Les renseignements peuvent être obtenus en s'adressant au Chalet des Voyageurs, au Gray Rocks Inn et au Petit Chateau, à Saint-Jovite. Au Mont-Tremblant les informations sont obtenues des autorités du Mont-Tremblant Lodge. On peut aussi s'adresser au Manoir Pinoteau et à l'Auberge. Cette course est un des événements sportifs les plus importants de la région laurentienne et les touristes, de même que ceux qui visitent hebdomadairement nos montagnes devraient se faire un point d'en être témoins.

## Grave accident

M. Lionel Themens, agent de la compagnie Pepsi-Cola, à Saint-Jérôme, a été renversé de son cheval Robi, alors qu'il faisait de l'équitation, dimanche dernier. M. Themens qui est un écuyer consommé et un amateur de chevaux de courses et d'équitation a été projeté sur le dos assez violemment lorsque son cheval glissa sur la couche de glace vive qui couvrait trottoirs et rues après la fine pluie de samedi soir. Ramassé inconscient par son compagnon M. Debien, il fut transporté au domicile de M. Moisan avenue Laviolette où le Dr Duval fut appelé à lui prodiguer les premiers soins.

## Concours de ski

Dimanche prochain, à 2 heures p.m., aura lieu à Saint-Jérôme, un grand concours de ski ouvert à toutes les classes d'amateurs. Les concurrents prendront part à des courses slalom, sauts droits et sauts en vitesse : courses de un et deux milles. De nombreux prix seront offerts aux gagnants des diverses courses. La piste de ski et le ski-tow sont situés dans le domaine Parent, à environ un demi-mille du centre de la ville, au bout de l'avenue Parent. Pour toutes informations, s'adresser à : Gérard Villeneuve, 555, rue Labelle, ou à : Philippe Aubry, 558, rue Saint-Georges, téléphone 163, Saint-Jérôme.

## Hockey à S-Lin

Dimanche, 13 février, le club Aif. Langlois Jr, dirigé par le capitaine Paul Desjardins, ira rencontrer la formidable équipe de Saint-Lin. Cette partie commencera à 2 heures. Venez en foule.

## Conseil municipal

A la session du conseil municipal tenue le 7 février dernier, le maire Charrier étant absent, l'échevin J. Chartrand agissant comme maire-suppléant et les échevins A. Vaillancourt, I. Danis, L. Juteau, J. Forget, H. Trudel formaient quorum. Une ordonnance de la Régie des Services Publics autorisant M. Godfrey Raymond, fils, à opérer un service d'autobus dans les limites de la ville de S.-Jérôme, est présentée devant le conseil. Le comité recommande que la ville s'en tienne à la résolution passée par le conseil municipal en date du 6 décembre 1943 et que le directeur de la Police soit délégué auprès de la dite Régie afin de lui remettre une copie de la dite résolution.

Considérant les améliorations aux conditions de travail apportées au conseil municipal depuis quelque temps et en considérant que les employés doivent donner plein rendement pour le salaire qu'ils reçoivent de la ville, et vu que de nombreuses plaintes ont été portées au conseil à l'effet que des abus et pertes de temps sont constatés, spécialement dans le charroirage de la neige, il a été décidé que chaque charretier devra faire au moins, 18 voyages par jour pour une voiture simple et 16 voyages pour une voiture double. Ni le charretier, ni les aides ne devront quitter le travail avant 11.45 a.m. et 4.45 p.m. Lorsque les camionneurs seront engagés par la ville pour le charroirage de la neige, le camionneur devra lui-même aider au chargement et au déchargement de son camion.

Le contremaître de la ville est chargé de surveiller l'exécution de cette ordonnance et si on ne se conforme pas à ces instructions, il s'expose à voir sa paye diminuée en proportion de la perte de temps.

Le greffier dépose devant le conseil municipal une soumission pour l'impression de débetures, re : Règlement No 378 N.S. concernant l'emprunt de \$64,000.00 qui doit faire la ville de S.-Jérôme. L'imprimerie J.-H.-A. Labelle, Ltée demande \$125 pour chaque débeture, taxe en plus.

Comme c'est la seule soumission le comité l'accepte à cette condition ci-haut mentionnée.

Le vendredi et le samedi de chaque semaine, la salle de l'hôtel-de-ville sera mise à la disposition des membres du Conseil des Métiers et du Travail de S.-Jérôme, pour y tenir les assemblées de Comité des différents locaux.

La société canadienne de la Croix Rouge suggère par écrit à la ville de S.-Jérôme qu'on établisse et organise un comité local de la Croix Rouge en notre municipalité, afin d'être en position de répondre à l'appel en cas de désastres, soit par incendie, ouragan, inondation ou autres causes. A ce sujet le comité recommande que l'échevin J. Forget ainsi que le greffier soient chargés de rencontrer Mme J.-R. Brais, à ce sujet afin de discuter cette question et d'en faire un rapport au conseil municipal.

Par une résolution du conseil, M. Giroux percevra 10% comme collecteur spécial à domicile des arrérages de comptes de l'Assistance publique lorsque la perception mensuelle sera moindre que \$75.00 et 12% sur toute la somme collectée lorsque la dite somme perçue mensuellement s'élève à plus de \$75.00 par semaine.

Après entente avec M. Rodrigue Castonguay la ville de S.-Jérôme donne avis à la Gatineau Power Company de discontinuer l'éclairage des quatre lampadaires de la rue Labelle coin Godmer.

## Danse au camp militaire

Le mardi 15 février prochain, aura lieu une soirée dansante, organisée par les commis du bureau central de l'administration du camp militaire de Saint-Jérôme. Cette danse aura lieu au manège Ralston, qui sera, nous informé-t-on chauffé pour la circonstance. L'entrée est gratuite. Le public est invité.

## Autobus à Saint-Jérôme

Au sujet de la mise en circulation des autobus dans notre ville, M. Jules Archambault, régisseur-adjoint de la circulation écrit au conseil municipal pour l'aviser qu'après avoir institué une enquête pour constater la nécessité de faire circuler un autobus dans les limites de notre ville, il a été prouvé que c'était une amélioration d'intérêt public. De ce fait, il assure les membres du conseil qu'il est d'accord avec la Régie des Services Publics sur cette question.

Toutefois, il fait remarquer qu'avant d'approuver définitivement l'établissement du service d'autobus projeté, il se voit forcé d'annuler environ cinquante pour cent des permis de taxi actuellement émis dans la municipalité de S.-Jérôme.

M. Jules Archambault demande donc aux membres du conseil municipal, "afin d'assurer justice à chacun", dit-il, de faire connaître les noms de ceux que le conseil recommande, en tenant compte du fait qu'il n'y aura plus que quatorze permis de taxis d'accordés à l'avenir.

En réponse à cette requête, le conseil municipal passa la résolution suivante :

### Service d'autobus dans les limites de Saint-Jérôme

Le conseil prend communication d'une lettre en date du 3 février 1944 de M. Jules Archambault, régisseur-adjoint de la circulation par laquelle lettre il avise la ville de S.-Jérôme qu'avant d'accorder un permis à M. Godfrey Raymond, fils, pour l'opération d'un service d'autobus, le tout conformément à l'ordonnance No 942-A, de la Régie des Services Publics de Québec, le nombre de taxis dans la ville doit être réduit à 14 au lieu de 27 qu'il est actuellement et demande au conseil de déterminer quels sont les propriétaires de taxis qui doivent conserver leur permis.

Après avoir considéré cette demande, le conseil en vient à la conclusion suivante :

CONSIDÉRANT l'Ordonnance de la Régie des Services Publics de Québec approuvant l'établissement d'un service d'autobus dans la ville de Saint-Jérôme ;

CONSIDÉRANT que du fait de réduire le nombre de taxis, les propriétaires intéressés seront, dans une proportion appréciable, privés de leur seul moyen de subsistance ;

le nombre de taxis dans S.-Jérôme est loin de répondre aux besoins de la population, laquelle est d'environ 14,000, et aussi à cause de l'existence du camp d'entraînement militaire ;

Proposé par M. l'échevin Forget appuyé par M. l'échevin Juteau :

Que pour ces raisons, le Conseil municipal est catégoriquement opposé à la réduction du nombre de taxis dans la ville de S.-Jérôme.

Que de plus, en considération de la diminution de revenus que devront inévitablement subir les propriétaires de taxis, advenant le cas où un permis définitif serait accordé pour l'opération d'un service d'autobus, il soit permis aux dits propriétaires de taxis de faire le transport des voyageurs dans un rayon de 35 milles au lieu de 15 milles.

Que copie de la présente soit transmise au ministère des munitions et approvisionnements, Régie de la Circulation, dont M. Jules Archambault est régisseur-adjoint, ainsi qu'à la Régie des Services Publics de Québec.

Adoptée

Le greffier,

(signé) E. MARTIN

Vingt-quatre chauffeurs de taxis ont par l'entremise de leurs avocats Beauregard et Bock, ont envoyé une requête à l'Ordonnance de la Régie des Services Publics demandant l'annulation de cette ordonnance, ou d'en suspendre l'effet pour la durée de la guerre.

C.P.L.

## A Saint-Janvier

Dimanche dernier, une équipe amateur de joueurs de hockey, composée d'employés de la Beaver Products Ltd. livrait bataille au club local de Saint-Janvier. Du commencement à la fin, la partie fut on ne peut plus intéressante. Les spectateurs étaient tenus constamment d'ardeur. Le club du Beaver Products dut baisser pavillon devant les foudroyantes montées des locaux; le résultat : six à trois. On peut certes attribuer l'échec de l'équipe-amateur à un manque d'entraînement et de cohésion entre joueurs. Toutefois, chacun y mit du sien et les équipiers méritent les félicitations de ceux qui les ont vus à l'oeuvre. Ils ont droit de reprise d'ailleurs. A cette occasion, monsieur Léo Blondin, le populaire restaurateur de Saint-Janvier, et son frère, Roland Blondin, tailleur de Saint-Jérôme, avaient tous deux offert un prix de deux dollars aux vainqueurs, ce, afin de créer quelque émulation. La prochaine joute aura lieu dimanche alors que l'équipe de Saint-Janvier rencontrera celle de Sainte-Agathe. Le public est invité à assister en foule à ces rencontres qui constituent un merveilleux dérivatif aux soucis du jour.

## Fiançailles



Mademoiselle Claire Gauthier, fille de M. et Madame Jean-Paul Gauthier, de Saint-Jérôme, dont on annonce les fiançailles avec le lieutenant Michael T. Malone, fils de M. Denis Malone, décédé et de Madame Malone, de Montréal. Les fiançailles ont été bénies par le capitaine-abbé J.-M. Fabien, padre du camp militaire de Saint-Jérôme.

## Importante assemblée

Le mardi 8 février dernier avait lieu dans la salle du marché de Saint-Jérôme, une assemblée tenue sous les auspices des Corps publics de notre ville.

Le sujet traité par les divers conférenciers était : Québec combat l'inflation.

Cette réunion de citoyens de notre ville était sous le haut patronage de M. le chanoine Emile Dubois, curé de Saint-Jérôme et de son honneur le maire Alfred Charrier. Elle fut présidée conjointement par MM. P.-A. Castonguay, président de la Chambre de Commerce, Lucien Thinel, avocat, président de la Chambre de Commerce Junior, Eugène Waddell, grand Chevalier du Conseil des Chevaliers de Colomb, Jean-Paul Rolland, président du Comité de la Croix-Rouge.

Les présidentes conjointes pour la section féminine étaient Mmes J.-R. Brais, présidente du Comité de la Croix-Rouge, et W.-H. Sanderson, présidente du Sous-Comité du service des consommateurs.

Les orateurs de Montréal furent M. L. Daigneault, assistant du représentant de l'Information des Prix et du Commerce; M. A. Savoie, surintendant du bureau régional des Vivres; Madame Tancrede Jodoin, présidente du Comité régional féminin du service des consommateurs; Mme Juliette Dupont secrétaire-coordonnatrice du service des consommateurs; M. Maurice Rinfret, représentant du service de l'Information de la Commission des Prix et du Commerce et M. Henri Girard, du service de la publicité à la commission.

Les orateurs expliquèrent à l'auditoire le but et les bienfaits de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre. C'eût été une belle occasion de se renseigner sur le contrôle des prix, le mode de distribution des vivres, ainsi que sur maints problèmes importants de l'heure actuelle. Mais, le petit nombre de ceux et celles qui consacreront leur soirée à venir écouter ces experts de la commission des Prix et du Commerce était si restreint, qu'il est à se demander si l'apathie de notre population ne frise pas l'insouciance complète. Et pourtant, l'inflation est un des graves problèmes de l'heure parmi tant d'autres non moins complexes, non moins d'importance capitale.

Serait-ce les Hebrew Minstrels venus égayer les jeunes recrues de l'armée en garnison à Saint-Jérôme, qui furent la cause involontaire de l'éclipsement de ces dames du comité, de ces jeunes filles et jeunes femmes employées des bureaux de la Commission des Prix et du Commerce; mais, de toute évidence, aucune d'elles ne vint seconder par sa présence l'effort des chefs de file venus de Montréal par un froid sibérien, afin de rallier la population jérômiennne à la cause qu'ils défendent bénévolement pour le bien-être de tous les canadiens.

C. P. L.

## Décès de Madame Joseph Filion

Madame Joseph Filion décédée presque subitement à l'âge de 70 ans et 7 mois était née Malvina Gascon. Elle laisse dans le deuil outre son mari, deux filles madame Gérard Michaud (Marthe) et mademoiselle Hélène Filion; une soeur, madame Wilfrid Ethier, de Baie Comeau; deux neveux : MM. Horace et Edouard Ethier; une nièce madame (Dr) Barrette, de Baie Comeau.

Les funérailles eurent lieu en l'église paroissiale de Saint-Jérôme, le mardi 10 février 1944, par un grand concours de parents et d'amis de la famille éprouvée. Nos sincères condoléances.

## Rapport des activités de la Caisse Populaire de Saint-Jérôme pour 1943

Bureau — 289, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme

Entrées au Capital Social	\$ 1,616.15
Entrées à l'Épargne	598,247.97
Remise sur prêts sur billet	10,796.86
Remise sur prêts sur hypothèque	16,221.32
Remboursement sur placements	10,588.60
Taxe d'entrée	31.90
Bénéfices	4,733.25
	642,235.95
Caisse au début de la période	24,248.23
	<b>\$666,484.18</b>

Emplois au Capital Social	\$ 415.00
Emplois à l'Épargne	504,520.35
Prêts consentis billets	9,750.00
Prêts consentis hypothèques	51,800.00
Placements faits	56,335.22
Intérêts sur épargne (1942)	1,476.68
Bonus sur parts (1942)	68.37
Salaire (1942)	
Dépenses (1943)	1,160.63
	625,526.25
	40,957.93
	<b>\$666,484.18</b>

### ACTIF (au 31 décembre 1943)

Placements sur obligations et imm.	\$ 71,866.20
Actions, Caisse Central Mont.	500.00
Prêts sur rec. de dettes	6,698.20
Prêts sur hypothèques	74,575.92
Prêts sur Coopératives	8,610.48
Inventaire, Mobilier, etc.	148.43
Caisse au 31 décembre 1943	40,957.93
Dépenses et intérêt payé	303.72
	<b>\$203,660.88</b>

### PASSIF

Capital Social	\$ 3,931.27
Épargne	194,040.75
Bénéfices 1943	4,733.25
Taxe d'entrée	31.90
Fonds de réserve	647.82
Fonds de prévoyance	275.89
	<b>\$203,660.88</b>

Au 31 décembre 1943	642 Sociétaires
	588 Déposants
	62 Emprunteurs

### Partage des bénéfices de 1943

Bénéfices de 1943	\$ 4,733.25
Dépenses générales	\$ 1,505.72
Remise sur inventaire	10.00
Intérêts sur épargne, 1943	2,572.82
Bonus sur parts	121.17
Au fond de réserve	349.03
Au fond de prévoyance	147.51
	<b>\$ 4,733.25</b>
	<b>\$ 4,733.25</b>

J. W. Cyr, président

D. D. Desjardins, sec.-gérant

## Partie de Broom Ball

Une partie de Broom Ball entre le club des officiers et les commis du bureau d'administration donna la victoire à ces derniers avec un score de 3 à 1.

### ON DEMANDE

Maison seule ou grand logement demandé. S'adresser à M. P. Puceat, Imprimerie J.-H.-A. Labelle, 303, ave Parent, S.-Jérôme.

## ATTENTION -- ATTENTION Constables-Pompiers Demandés

Tout applicant devra : Parler et écrire le français, Parler l'anglais couramment, Avoir au moins 20 et pas plus que 30 ans, Avoir au moins 5 pieds et huit pouces de grandeur, Avoir poids normal, suivant âge et grandeur, Produire certificat de santé du médecin appointé par l'employeur, Être exempt du service militaire ou pouvoir obtenir son exemption. Être résident de la ville de Saint-Jérôme.

### AVANTAGES

Bon salaire Position permanente Heures de travail raisonnables Habits réglementaires fournis par l'employeur Vacances payées Avancement possible. S'adresser immédiatement au BUREAU DU SERVICE SELECTIF 301, rue Labelle, Saint-Jérôme, P. Qué. et référer à l'ordre no 467-A-1428

### Vous serez bien habillé

chez J. W. CYR MARCHAND Merceries et Confections pour Hommes et Jeunes Gens 314, rue Saint-Georges Saint-Jérôme

## PHARMACIE WILFRID PRUD'HOMME

Successeur de Oscar Landry La pharmacie la mieux assortie du district Chocolats Laura Secord Ordonnances de Messieurs les Médecins remplies avec soin Produits REXALL Agence des Produits de Beauté 'Mireille', 'Harriett', 'Hubbard', 'Ayer' Commandes postales exécutées avec soin Service rapide de deux messagers Téléphones : 553 et 559 341, rue Saint-Georges Saint-Jérôme Voisin du marché

## Attention Attention

FILLES OU FEMMES DEMANDEES DANS UNE INDUSTRIE DE CAOUTCHOUC DU COMTE

Aucune expérience requise — Travail facile Bons salaires — Boni de vie chère en plein Vacances payées

S.V.P. vous adresser immédiatement Bureau d'Assurance-chômage 301, rue Labelle, Saint-Jérôme Référez à l'ordre no A 2751

Apportez cette annonce